

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 161

23 janvier 2013

SOMMAIRE

C.B. Events Racing S.à.r.l.	7694	PEF Turkey MENA Nisantasi Parking S.à r.l.	7684
Fabco S.A.	7687	PEF Turkey MENA Nisantasi Residential S.à r.l.	7684
Fibaco S.A.	7722	PEF Turkey MENA Nisantasi S.à r.l.	7685
Fiduo Conseils	7687	Petalite Investments S.à r.l.	7693
Gresfin International S.A.	7686	Plug & Play S. à r.l.	7690
IDZAGO S.A.	7687	Pneu Plus S.à r.l.	7685
Kallisté Associates S.à r.l.	7688	Press Team S.à.r.l.	7685
Kaori S.A.	7688	Press Team S.à.r.l.	7685
Lac Majeur S.à r.l.	7688	Profet	7686
Massena & Associés	7689	Pro-Inn S.A.	7685
Med TopCo B1 S.à r.l.	7728	Projecta D. S.A.	7686
Merl Investments S.A.	7689	Prologis European Holdings XII S.à.r.l. ...	7692
Microfinance European Rolling Loans Fund S.A.	7689	ProLogis European Holdings XI S.à.r.l. ...	7686
Mitaka Capital Partners S.à r.l.	7690	ProLogis European Holdings XIV S.à r.l.	7682
MON BAIN Luxembourg Sàrl	7690	ProLogis European Holdings X S.à r.l. ...	7686
Mondial Investments S.A.	7722	ProLogis European Holdings XX S.à r.l.	7682
Mouwannes Groupe	7727	ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.	7682
Nedamo Consolidated S.A. - SPF	7682	Pro-Move S.à r.l.	7685
Nedamo Consolidated S.A. - SPF	7682	Quadram s.à r.l.	7692
Nedamo Consolidated S.A. - SPF	7682	Rara Lux S.A.	7692
Parli Invest S.A.	7683	Rotarex Finance S.A.	7692
PEF Antalya Retail Investment S.à r.l.	7683	Rotarex S.A.	7692
PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l.	7683	SHCO 32 S.à r.l.	7691
PEF Turkey MENA III S.à r.l.	7684	Société Civile Immobilière à la Bourse ...	7691
PEF Turkey MENA II Office S.à r.l.	7683	Sogecore Participations S.A.	7693
PEF Turkey MENA II Parking S.à r.l.	7683	Sogis S.à.r.l.	7692
PEF Turkey MENA II Residential S.à r.l.	7683	Solairo S.à.r.l.	7693
PEF Turkey MENA II S.à r.l.	7684	Stabulum S.à r.l.	7693
PEF Turkey MENA Nisantasi Commercial S.à r.l.	7684	Stabulum S.à r.l.	7693
PEF Turkey MENA Nisantasi Office S.à r.l.	7684	Stelar S.A.	7691
		Tofane S.A.	7694

Nedamo Consolidated S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 48.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168126/9.

(120222355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nedamo Consolidated S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 48.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168127/9.

(120222356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nedamo Consolidated S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 48.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168128/9.

(120222357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nedamo Consolidated S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 48.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168129/9.

(120222358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168209/9.

(120222621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**ProLogis European Holdings XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis Spain XXVIII S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168210/9.

(120222622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.814.

Je vous remets par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de votre estimée société avec effet immédiat.
Le 13/08/2009. Maamar DOUAIDA.

Référence de publication: 2012168213/9.

(120221270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168221/9.

(120221334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168222/9.

(120221222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA II Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168223/9.

(120221211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA II Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168224/9.

(120221196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA II Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168225/9.

(120221890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168226/9.

(120221165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168227/9.

(120221326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA Nisantasi Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168228/9.

(120221308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA Nisantasi Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168229/9.

(120221236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA Nisantasi Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168230/9.

(120221250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA Nisantasi Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168231/9.

(120221192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEF Turkey MENA Nisantasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168232/9.

(120221176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pneu Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3521 Dudelange, 43, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 164.471.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168249/9.

(120222454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Press Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center La Belle Etoile, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.017.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168252/9.

(120222317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Press Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center La Belle Etoile, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.017.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168253/9.

(120222318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pro-Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 94.545.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168255/9.

(120221567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pro-Move S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168256/9.

(120221335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Profet, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.185.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168258/9.

(120221645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ProLogis European Holdings X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.591.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168260/9.

(120222619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Projecta D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.977.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168259/9.

(120221177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168261/9.

(120222618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Gresfin International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 46.631.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date 14 novembre 2012, que:

les mandats d'administrateur de Me Alex SCHMITT, avocat, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Mme Chantai KEEREMAN, juriste, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Mme Corinne PHILIPPE, juriste, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 1, rue Simmer, L -2538 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012170718/18.

(120225181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Fiduo Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 70.754.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2012

Le Conseil d'Administration constate le décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur et administrateur-délégué de la société FIDUO CONSEILS, et coopte comme nouvel administrateur Monsieur Vincent ELLERBACH, demeurant à F-57330 Roussy-Le-Village, 4, rue Saint Denis, en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS, dont il terminera le mandat.

Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Le Conseil d'Administration constate que l'administrateur FIDUO est représenté par Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012170642/18.

(120225425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Fabco S.A, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 23.727.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 14 novembre 2012 que:

- les mandats d'administrateur de Madame Corinne PHILIPPE, juriste, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, de Madame Chantai KEEREMAN, juriste, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg et de Monsieur Guy ARENDT, avocat, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Simmer, L - 2538 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme,
Luxembourg le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012170647/18.

(120225346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

IDZAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.688.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2012

Les actionnaires de la Société ont décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et constater que la Société a définitivement cessé d'exister;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée minimum de cinq ans à l'adresse suivante:
44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour Idzago S.A.
Signature

Référence de publication: 2012170757/18.

(120226068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.276.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 19 octobre 2012, 50 (cinquante) parts sociales de Kallisté Associates S.à r.l. ont été transférées par David OBERT, résidant au 17, avenue de la Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson, France à TIZZA FINANCE, ayant son siège social au 17, avenue de la Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson, France, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 503 327 975.

Depuis le 19 octobre 2012, 50 (cinquante) parts sociales de Kallisté Associates S.à r.l. sont détenues par TIZZA FINANCE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012170808/18.

(120224957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Kaori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.186.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 décembre 2012

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 27 décembre 2012;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KAORI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012170823/18.

(120225200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Lac Majeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 117.611.

L'associé unique de Lac Majeur S.à r. l. (la Société) a cédé ses 125 parts avec effet le 28 novembre 2012 à SO.TRA.CO, société à responsabilité limitée au capital de € 1.000.000 dont le siège social est à F-75005 Paris, 50 boulevard Saint Marcel, identifiée au SIREN sous le numéro 328 647 805 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission d'Isaac Elbaz en tant que gérant de la Société.
- Nomination de Joseph Joachim Haddad demeurant à 22, rue Washington, F-75008 Paris en tant que gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Lac Majeur S. à r. l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012170854/18.

(120225564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Microfinance European Rolling Loans Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.858.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société Microfinance European Rolling Loans Fund S.A. tenue extraordinairement à Luxembourg, le 27 décembre 2012 à 11 heures

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société MICROFINANCE EUROPEAN ROLLING LOANS FUND S.A., avec effet au 18 décembre 2012 (date de clôture des comptes de liquidation) et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de ATC CORPORATE SERVICES (Luxembourg) S.A at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Sabine PERRIER
Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2012170906/18.

(120225115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Massena & Associés, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.593.

Conformément à la convention de cession de parts sociales de la société, signée le 21 décembre 2012 à Luxembourg, il ressort que:

Monsieur Michel Genolet a cédé quatre cent cinquante-neuf (459) parts sociales de la société en faveur de Massena Luxembourg S.A., ayant son siège au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

En conséquence de quoi,

- Massena Luxembourg, S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est propriétaire de 1.700 parts sociales.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme
Pour Massena & Associés S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2012170919/18.

(120225167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Merl Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.779.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 28 décembre 2012

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 28 décembre 2012;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MERL INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012170930/18.

(120225151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Mitaka Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.538.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 28 décembre 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2012 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012170936/18.

(120225571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

MON BAIN Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.157.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 17 décembre 2012 que:

la société MALO INVESTISSEMENTS S.à r. l. ayant son siège social au 219, route de Longwy, L-1941 Luxembourg a cédé 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales à Monsieur Leszek Casimir OLDAKOWSKI, demeurant 1, rue de Coligny, F-02200 Soissons qu'elle détenait dans la société MON BAIN Luxembourg SARL, ayant son siège social au 219, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société MON BAIN Luxembourg SARL en date du 17 décembre 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170939/18.

(120225469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Plug & Play S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 146.576.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenu le 27 Décembre 2012

Sont nommés gérant de la société, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Monsieur Benoit de Froidmont, directeur de société, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Monsieur Adrien Rolle, directeur de société, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Madame Maud Djeghbal, demeurant au 92, Avenue Jean Jaurès, 75019 Paris, France

Mademoiselle Severine Desnos, employée privée, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012171040/18.

(120225519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

SHCO 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.444.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 décembre 2012 avec effet rétroactif au 29 juin 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 20 décembre 2012 avec effet rétroactif au 29 juin 2012, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a transféré 12,500 de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société AUDATEX GmbH avec siège social à Rotzbergs-
trasse 1, 6362 Stansstad, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Nidwalden, Suisse sous le
numéro CH-170.4.002.309-3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012171120/18.

(120225334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Stelar S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.661.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société Stelar S.A. tenue extraordinairement à Lu-
xembourg, le 27 décembre 2012 à 10 heures*

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la
liquidation de la Société STELAR S.A., avec effet au 18 décembre 2012 (date de clôture des comptes de liquidation) et
décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du
jour de la liquidation auprès de ATC CORPORATE SERVICES (Luxembourg) S.A at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931
Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Sabine PERRIER
Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2012171147/18.

(120225114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Société Civile Immobilière à la Bourse, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 2.406.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société civile luxembourgeoise «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A LA BOURSE», RCS Luxembourg
section E n°2406, constituée suivant acte du 3 août 1982, publié au Mémorial C numéro 245 de 1982, dissoute et mise
en liquidation par acte du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C n°3227 du 31 décembre 2011 a été clôturée par
décision unanime des associés prise en assemblée générale le 28 décembre 2012.

Décharge a été accordée au liquidateur, BDO Tax & Accounting S.A., ainsi qu'aux gérants en ce qui concerne leurs
mandats respectifs.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. La
Société étant une société civile, il n'a pas lieu d'indiquer les mesures prises concernant les sommes et valeurs éventuelles
revenant aux créanciers.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171129/18.

(120225474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Rotarex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 42.556.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168305/9.
(120221930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 30.984.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168306/9.
(120221295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rara Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168290/9.
(120222421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Prologis European Holdings XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168262/9.
(120222620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Quadram s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 47.957.

Les comptes annuels du 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168269/9.
(120222087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Sogis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012168369/9.
(120221504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Solairo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.622.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168370/9.

(120221987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 70.900.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168366/9.

(120221433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168377/9.

(120221786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168378/9.

(120221787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Petalite Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.037.

EXTRAIT

Le siège social de Vector Capital IV International, L.P., une société régie par le droit des Iles Caïmanes, enregistrée auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands" sous le numéro VVK-36984, gérant de catégorie A de la Société, a été transféré à Elgin Avenue, 190, c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013000582/18.

(120225790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

C.B. Events Racing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 88.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167582/10.

(120221361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 170.508.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November.
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Tofane S.A. (the Company), a limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.508, incorporated pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 25 July 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2170 of 31 August 2012.

The Meeting is chaired by Patrick Mouterde, chief financial officer, residing in France, who appoints as Secretary David Richy, manager, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that twelve million (12,000,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company of one hundred and twenty thousand Euros (EUR 120,000) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders duly represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notices.

2. To create new classes of shares, i.e., class A shares and class B shares and to convert the existing issued ordinary shares of the Company into class B shares of the Company; to acknowledge and accept the consequential payment of a premium for the conversion of the ordinary shares of the Company into class B shares and to allocate that payment into the premium account of the company.

3. To amend the share register of the Company in order to reflect the above conversion of the ordinary shares into class B shares with power and authority to any director of the Company, any lawyer or employee of AAC Law to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

4. To acknowledge and approve the report of the board of directors of the Company issued pursuant to 32-3(5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the issue of ordinary shares of the Company in connection with the authorisation to be given to the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders and the future issuance of the shares, a copy of this report having been sent to the shareholder of the Company.

To create an authorised capital of the Company in an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 3,000,000,000 (three billion) class A shares and 17,000,000,000 (seventeen billion class B shares) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and authorisation of the Board of Directors to issue shares within the authorised share capital.

5. To restate the articles of association of the Company in their entirety, in the form of the draft restated articles of association sent to the shareholders of the Company, including for the avoidance of doubt, the share capital increase and the authorized capital as provided in items 2 to 4 above and to change the corporate object of the Company in article 4 of the articles of association of the Company, which shall read as provided below:

Art. 4. The Company's purpose is to:

(a) hold, directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of the Target (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the Target and/or any of its direct or indirect parent that is not the Company); and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the Company's direct participation in HoldCo and indirect participation HoldCo's direct/indirect subsidiaries (including Target), including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations.

The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including up stream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

6. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create class A shares and class B shares of the Company (the Class A Shares and the Class B Shares respectively) and to convert all the ordinary shares held by the shareholders as at the date of this meeting, i.e., twelve million (12,000,000) ordinary shares, into twelve million (12,000,000) ordinary shares Class B Shares (the Conversion).

After the Conversion, the shareholding of the Company shall thus be as provided in the table below:

Shareholders	Class B Shares held following the conversion	Amount payable (in Euro) for the conversion into Class B Shares
PAI Europe V - 1 FCPR	3,574,980	89,149.03
PAI Europe V - 2 FCPR	3,574,980	89,149.03
PAI Europe V - 3 FCPR	3,579,516	89,262.14
PAI Europe V - B FCPR	1,270,524	31,682.97
TOTAL	12,000,000	299,243.17

The Meeting resolves to note that the rights and obligations pertaining to the Class A Shares and Class B Shares of the Company are the same as those pertaining to the ordinary shares (save as to those rights which shall be defined in relation to the amendment and restatement of the articles of association of the Company as shall be resolved hereafter, as amended the Restated Articles of Association).

Third resolution

Therefore, the Meeting resolves to record the request and payment for the conversion of all the ordinary shares held by the shareholders into Class B Shares as provided below.

Intervention - Conversion - Payment

Each shareholder of the Company, hereby represented by Mr Patrick Mouterde, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) request the conversion of all the ordinary shares it owns into Class B Shares; and

(ii) pay up for the Conversion in full by way of a contribution in readily available cash in the aggregate an aggregate amount of two hundred ninety-nine thousand two hundred forty three Euro and seventeen cents (EUR 299,243.17) which shall be allocated in full to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the amount paid in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes to the capital composition of the Company and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of AAC Law to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly converted shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create the Company's authorised share capital as set out in the agenda and in particular, resolves as follows:

Each shareholder of the Company declares to have received the report by the Board dated 29 November 2012 pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Meeting resolves to create the authorised share capital of the Company in an amount of EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 3,000,000,000 (three billion) class A shares and 17,000,000,000 (seventeen billion class B shares), each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and with the rights and obligations as set out in the Restated Articles of Association.

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors:

(i) to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Board deems fit; and

(ii) to reserve shares within the authorised share capital for certain issuances, as set out in the Restated Articles of Association.

The Meeting further resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Board as per this fifth resolution, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company as provided in the Restated Articles of Association.

Sixth resolution

Each shareholder of the Company declares that it has received the proposed Restated Articles of Association.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that (i) the share capital of the Company in article 6 of the articles of association of the Company shall reflect the Conversion above and (ii) the object of the Company shall be amended as provided in item 5 of the agenda) so that Restated Articles of Association shall henceforth read as follows:

“Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Act), and the present articles of incorporation (the Articles of Association).

Art. 2. The Company's name is Tofane S.A.

Art. 3. The registered office of the Company (the Registered Office) is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred:

(a) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the decision of the Board of Directors; and

(b) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles of Association and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Companies Act.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, as decided by the Board of Directors.

Art. 4. The Company's purpose is to:

(a) hold, directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of the Target (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the Target and/or any of its direct or indirect parent that is not the Company); and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the Company's direct participation in HoldCo and indirect participation HoldCo's direct/indirect subsidiaries (including Target), including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations.

The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including up stream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1. The authorised capital is set at EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 3,000,000,000 (three billion) class A shares and 17,000,000,000 (seventeen billion class B shares), and is divided into class A common voting shares (the Class A Shares) and class B common voting shares (the Class B Shares) each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association, and each having a nominal par value of one cent (EUR 0.01).

6.2. The subscribed and issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty thousand Euros (EUR 120,000) divided into twelve million (12,000,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and each being fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares may be converted pursuant to Article 7 of these Articles of Association.

6.3. Increase and reduction of share capital

6.3.1. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association.

6.3.2. Except for the issue of Shares provided for in any agreement to which the Class A Shareholders and Class B Shareholders may be a party from time to time, all the capital increases of the Company, shall be at Fair Market Value in accordance with the formula and the relevant procedure set forth in the Schedule and without the exclusion of the pre-emption rights of the existing shareholders.

6.4. Authorisation of the Board of Directors

6.4.1. The Board of Directors is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on and from the First Closing Date to render effective the increase of the capital indicated in Article 6.1 without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular the Board of Directors is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 6.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

6.4.2. Within the authorised share capital, a total amount of two billion nine hundred sixty three million nine hundred eight thousand nine hundred fifty (2,963,908,950) Class A Shares and sixteen billion seven hundred ninety five million four hundred eighty four thousand fifty (16,795,484,050) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription right, of:

6.4.2.1. an aggregate amount of two billion nine hundred sixty three million nine hundred eight thousand nine hundred fifty (2,963,908,950) Class A Shares in the event of the conversion of the Equity Certificates held by the Class A Shareholders as at the date of the conversion; and

6.4.2.2. an aggregate amount of sixteen billion seven hundred ninety five million four hundred eighty four thousand fifty (16,795,484,050) Class B Shares shall be reserved to the Class B Shareholders in the event of the conversion of the Equity Certificates held by the Class B Shareholders as at the date of the conversion.

The Class A Shares and Class B Shares issued pursuant to this Article 6.3(b) shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors pursuant to the terms and conditions of the Equity Certificates.

Art. 7. Conversion of Class A Shares and Class B Shares.

7.1 Conversion of Class A Shares

(a) The Class A Shares shall automatically be converted into Class B Shares without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, upon a transfer of Class A Shares by a Class A Shareholder to a Class B Shareholder. The conversion shall occur for the entirety of the Class A Shares so transferred.

(b) The Class A Shares shall be converted into Class B Shares in accordance with this Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Share for one (1) Class B Share.

7.2 Conversion of Class B Shares

(a) The Class B Shares shall automatically be converted into Class A Shares, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, upon a transfer of Class B Shares by a Class B Shareholder to a Class A Shareholder. The conversion shall occur for the entirety of the Class B Shares so transferred.

(b) The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with this Article 7.2 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.

7.3 Duties of the Board of Directors

The Board of Directors is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and/or Class B Shares as provided in Articles 7.1 and 7.2 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 7 of these Articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

Art. 8. Shares.

8.1 Shares issued by the Company are and will remain in registered form (actions nominatives).

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

8.3 Shares issued by the Company shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8.4 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8.5 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Share transfers

Art. 9. Lock-Up. Except as otherwise provided in the Articles of Association, the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C and Class B Shareholders shall not transfer any of their Shares without the prior written consent of the other Shareholders, for a period of three (3) years from the First closing Date.

Art. 10. Permitted Transfers.

10.1 Notwithstanding the Lock-Up as provided in Article 9 above,

(a) the Class B Shareholders may transfer, in whole or in part, their Shares to any of their Affiliates and/or any other Class B Shareholder; and

(b) the Class B Shareholders are entitled to transfer part of their Shares (so as not to fall below a majority stake in the Company) to the Syndicate Investors (as defined in Article 10.2 below),

(the Permitted Transfers), provided that such transferring Shareholder:

(a) shall give notice of such transfer to each of the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B and Minority Vehicle C, describing all terms and conditions thereof; and

(b) shall procure that the Affiliate (or Syndicate Investor) transferee of its Shares executes any agreements that may be required under Shareholders arrangements, assuming all rights and obligations of the transferring Shareholder.

10.2 Notwithstanding the Lock-Up as provided in Article 9 above, the Class B Shareholders, considered as a whole, will be entitled, in the period from the First Closing Date, up to a date occurring 12 months after the First Closing Date, to sell or transfer, directly or indirectly, in one or more transactions, part of their Class B Shares and/or Equity Certificates (so as not to fall below a majority stake in the Company) to one or more third parties which, with respect to the portion acquired, will have the same rights, benefits and obligations as the Class B Shareholders (the Syndicate Investors), provided that the third-party purchasers shall not be industrial or trade purchasers.

10.3 Upon completion of such transfer(s), the Syndicate Investors shall become Class B Shareholders and shall have the same rights, and be bound by the same obligations, of the Class B Shareholders.

10.4 Without prejudice for the Lock-Up as provided in Article 9 above, the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B and Minority Vehicle C may transfer any Class A Shares they own only if they transfer simultaneously to the transferee the same proportion of the Equity Certificates.

10.5 Any transfer of Shares in violation of this Article 9 shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted transfer in its register(s).

10.6 No transfer of any Shares shall be effected, unless the Board of Directors is satisfied that (a) such transfer is effected in accordance with the Articles of Association and (b) the Company is not in breach of any of its obligations under any agreement to which it is expressed to be a party.

Art. 11. Tag-Along Right in favour of the Minority Vehicles. After the expiry of the Lock-Up period as provided in Article 9 above, should the Class B Shareholders intend to transfer, including by means of several transactions, all or part of their Shares to a third party not being an Affiliate, another Class B Shareholder or a Syndicate Investor pursuant to Article 10.2 above, the Class B Shareholders shall grant to each of the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C the right of co-sale under the terms and conditions set out in this Article 11 (the Tag-Along Right):

(a) the Class B Shareholders must give written notice to each of the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C of the intended transfer, indicating the name of the third-party, the number of Shares intended for sale, the price or the value agreed upon with the third-party, and the other terms and conditions of the intended transfer, providing a copy of all the relevant documentations related to the third-party's offer (the Tag-Along Notice);

(b) upon receipt of Tag-Along Notice, the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C will be both separately entitled to exercise the Tag-Along Right with respect to a number of Shares proportionally corresponding to the Shares intended for sale by the Class B Shareholders in respect of the overall shareholding held by the Class B Shareholders;

(c) the Tag-Along Right may be exercised by means of a written notice to be sent to the Class B Shareholders, under penalty of forfeiture, not later than 10 Business Days after receipt of the Tag-Along Notice. Should no such notice of exercise of the Tag-Along Right be given, or be given late, by the Minority Vehicle A and/or by the Minority Vehicles B and/or by the Minority Vehicle C, the relevant Tag-Along Right shall be considered as not having been exercised;

(d) in the event of the exercise of the Tag-Along Right by the Minority Vehicle A and/or by the Minority Vehicles B and/or by the Minority Vehicle C, the Class B Shareholders:

(i) must ensure that the third-party includes in the proposed transfer also the relevant Shares of the Minority Vehicle A and/or of the Minority Vehicles B and/or of the Minority Vehicle C; or

(ii) must suspend the intended transfer; or,

(iii) may proceed with the proposed transfer for the total number of Shares that the third party is interested in acquiring, with the understanding that said total number of Shares must be shared between the Class B Shareholders, the Minority Vehicle A and/or the Minority Vehicles B and/or the Minority Vehicle C, proportionally to the Shares respectively held,

(e) the Shares of the Minority Vehicle A and/or of the Minority Vehicles B and/or the Minority Vehicle C having exercised the Tag-Along Right shall be transferred at the same time as the transfer by the Class B Shareholders of the respective Shares, with the same economic terms and conditions and unit price per Share agreed upon for the Class B Shareholders, and the Shareholders will give pro quota the same representations and warranties and will assume the same indemnity obligations, with the exclusion of any joint and several liability.

Art. 12. Drag-Along Right in favour of Class B Shareholders.

12.1 After the expiry of the Lock-Up period as provided in Article 9 above, should the Class B Shareholders intend to transfer their Shares to a third-party, not being an Affiliate or a Syndicate Investor pursuant to Article 10 offering to acquire 100% or less than 100% of the Shares, the Class B Shareholders shall have the right to require each of Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C to transfer to such third party:

(a) all the Shares owned by the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C, in case the third party offers to acquire 100% of the Shares or more than 50% of Shares plus one Share; or

(b) a number of Shares respectively owned by the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C, proportionally corresponding to the Shares intended for sale by the Class B Shareholders in respect of the overall shareholding held by the Class B Shareholders in the Company's share capital, in case the third party offers to acquire less than 50% of the Shares plus one Share,

upon the terms and conditions set forth herebelow (the Drag-Along Right).

12.2 Should the Class B Shareholders intend to exercise the Drag-Along Right, written notice shall be given to each of the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C of the intended transfer, indicating the name of the third-party, the number of Shares intended for sale, the price or the value agreed upon with the third-party, and the other terms and conditions of the intended transfer, providing a copy of all the relevant documentations related to the third-party's offer.

12.3 The Drag-Along Right may be exercised by the Class B Shareholders only if the transfer of the Shares of all the Shareholders is made at the same time and at the same terms and conditions, in particular with respect to price per Share and payment, provided, however, that - for the Drag-Along Right being validly exercised - the price per Share shall not be lower than the Fair Market Value of the Shares, to be determined pursuant to the provisions set forth in the Schedule and being further agreed and understood that, as far as the representations and warranties and indemnity obligations are concerned, the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle C will give the transferee only standard representations and warranties on title and free disposal of the Shares, absence of conflicts, power and authority and similar warranties, while the other representations and warranties, if any, will be given to the transferee by the Class B Shareholders, in any case with the exclusion of any joint and several liability between the Class B Shareholders, the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B and the Minority Vehicle.

Art. 13. Pre-Emption Right in favour of Class B Shareholders.

13.1 After the expiry of the Lock-Up period as provided in Article 9 above and subject to the provisions of Articles 11 and 12 above, any transfer of Class A Shares (or option rights to subscribe such Shares), whether direct or indirect - through the sale of interest in the Person holding the Class A Shares or in the Person directly or indirectly controlling the Person holding the Class A Shares - to third parties, is subject to the procedure described below, except in case it has been waived in advance and in writing by all the Class B Shareholders.

(a) The Class A Shareholder (the Offeror) wishing to transfer, in whole or in part, its Class A Shares (or options rights, in each case, the Offered Shares) shall notify in writing all of the Class B Shareholders (the Offerees) of its intention to do so, specifying:

(A) the name or corporate name of the prospected transferee (the Transferee);

(B) the number of Offered Shares;

(C) the price and terms of payment agreed with the Transferee for the Offered Shares; or

(D) the corresponding counter-value in cash of such transfer, should the transfer be in a form other than a sale or provide for a consideration not entirely in cash, and shall supply the Offerees with an expert's estimate certifying such counter-value, and shall offer such Offered Shares rights in preemption to the Offerees, upon the same terms and conditions (the Offer).

(b) Each Offeree wishing to exercise its pre-emption right shall communicate its acceptance of the Offer to the Offeror within (60) sixty days from the receipt of the Offer indicating whether it exercises its pre-emption right with respect to all or some of the Offered Shares.

(c) If one or more Offerees exercises its pre-emption right over some of the Offered Shares only (a Partial Pre-Emption), the Company may request the buy-back of the portion of the Offered Shares which have not been pre-empted by the Offerees (the Buy-Back) within (14) fourteen days following the end of the period available to the Offerees to pre-empt the Offered Shares pursuant to Article 13.1(b) above.

The Buy-Back shall be affected by the Company only within the limits authorised by the Companies Act and subject to the Board of Directors determining that the Buy-Back shall not be in contradiction with the activities, investments and the policy of growth of the Company and/or its subsidiaries.

The Shareholders shall use all reasonable endeavours for the necessary actions, resolutions and approvals to be taken to such effect (including by the Company) within the limits authorised by law. In any case, the Buy-Back shall be limited to a maximum of ten (10) per cent. of the total amount of the share capital of the Company per period of five (5) years.

Failing an answer within the above term by one or more Offerees, the Offer shall be considered as non-accepted by such Offeree or Offerees.

(i) In case the Offer is accepted and/or the Company requests a Buy-Back, the transfer of the Offered Shares shall be performed, for the price and upon the payment conditions indicated in the Offer, in the case under Article 13.1(a)(iii) above, or for the counter-value in cash indicated in the Offer, in the case under Article 13.1(a)(iv) above, no later than (30) thirty days after the date of acceptance of the Offer.

(ii) If the Offer is not accepted for all the Offered Shares by any Shareholder, if there is no Partial Pre-Emption or if the Company decides not to perform the Buy-Back, the Offeror shall be free to transfer the Offered Shares to the Transferee within (60) sixty days from the expiry of the term for the Buy-Back pursuant to Article 13.1(c) above, it being understood that the relevant conditions must not be more favourable to the Transferee than those indicated in the Offer.

After such term is expired in vain, the provisions of this Article 13.1 shall apply again.

13.2. All notices to be given under this Article 13.1 must be in writing and sent by telegram or fax, confirmed by registered letter (by mail or hand delivered), and a copy of such notices must be addressed to the Board of Directors, in the same form, to the address of the Company's registered office.

Art. 14. Put option in favour of the Minority Vehicles.

14.1. in the event that each of the following two conditions occurs:

(i) the Minority Vehicle A and/or the Minority Vehicles B and/or the Minority Vehicle C hold(s) Class A Shares; and

(ii) the board of directors of BidCo 2, or as applicable, Target resolves the approval of an Extraordinary Transaction notwithstanding the fact that any of the directors of BidCo 2 and/or Target appointed or designated by the Minority

Vehicle A and/or by the Minority Vehicles B and/or by the Minority Vehicle C expressed a dissenting opinion against an Extraordinary Transactions (other than the Permitted Transactions which are permitted and therefore for which the rights under this Article 14 do not apply) and stated the grounds of such dissenting opinion in the board of directors' meeting of BidCo 2 and/or Target,

the Minority Vehicle which appointed such director (the Dissenting Minority Vehicle) shall have the right to sell to the Class B Shareholders (the Put Option) and the Class B Shareholders shall have the corresponding obligation to acquire, all (and only all) the Class A Shares owned by the Dissenting Minority Vehicle at a price per Share equal to the Fair Market Value per Share (the Exercise Price).

14.2 After receiving the notice of exercise of the Put Option by the Dissenting Minority Vehicle, which shall be served, under penalty of forfeiture, within 5 Business Days from the date of the board of directors' resolution of BidCo 2 and/or Target which approved the Extraordinary Acquisition (the Put Notice), the Class B Shareholder shall designate such Class B Shareholder(s) and such other Person(s) who will acquire, in whole or in part, the Shares of the Dissenting Minority Vehicle, provided that the Class B Shareholders shall remain jointly and severally liable with the designees for the fulfilment of any obligations with respect of the acquisition of the Shares from the Dissenting Minority Vehicle.

14.3 If the Put Option is exercised by the Dissenting Minority Vehicle, the purchase and sale of the relevant Shares and the payment of the Exercise Price payable for such Shares shall be performed within three months following the later of: (i) the date of receipt of the Put Notice by the Class B Shareholders and (ii) the date on which the Exercise Price shall have been determined and communicated to the relevant Shareholders pursuant to the Schedule.

Management - Supervision

Art. 15. Appointment and replacement of Directors.

15.1 The Company must be managed by a board of directors (the Board of Directors) consisting of at least (7) seven members as determined by the Class B Shareholder, who need not be shareholders and are designated by the General Meeting.

15.2 If at the occasion of a General Meeting, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (until the next ordinary General Meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder).

15.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the sole director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

15.4 (i) The Minority Vehicle A shall be entitled to present at least (1) one candidate for appointment as director by the General Meeting, (ii) the Minority Vehicles B shall be entitled to present at least (1) one candidate for appointment as director by the General Meeting, (iii) the Minority Vehicle C shall be entitled to present at least (1) one candidate for appointment as director by the General Meeting and the General Meeting shall elect one candidate presented by the Minority Vehicle A, one candidate presented by the Minority Vehicles B and one candidate presented by the Minority Vehicle C as members of the Board of Directors, and (iii) the Class B Shareholders shall present at least (4) four candidates for appointment as directors by the General Meeting and the General Meeting shall appoint from these candidates at least (4) four members of the Board of Directors, including the Chairman and, in any case, all the members of the Board of Directors different from the one designated by Class A Shareholders.

15.5 Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they are re-eligible.

15.6 Directors may be removed at any time by a resolution of the General Meeting. They will remain in function until their successors have been appointed. The substitution, for any reason, of a member of the board of directors of the Company shall take place according to the criteria for appointment referred to in Article 15.4 above, so that the Shareholder that appointed the outgoing director shall have the right to appoint his/her/its replacement and that, in the event of the substitution of the entire Board of Director, the composition of this Board of Director as defined in Article 15.4 above shall be respected.

15.7 In case a director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six years from the date of his/her/its election.

Art. 16. Meetings and resolutions of the Board of Directors.

16.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first General Meeting. If the chairman is absent, he/she will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

16.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any director.

The Board of Directors shall meet at least every six (6) months to discuss the economic and financial situation as well as the results of the Group on the basis of the information received by the relevant managers as well as, in due time before every shareholders' meeting of its subsidiary to discuss the relevant agenda and to give powers of attorney and any other matter relating to the management of the affairs of the Company.

16.3 When all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

16.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

16.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast.

16.7 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating director shall be authorised to vote by video or by telephone.

16.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

16.9 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

16.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two directors. Extracts shall be certified by the chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 17. Powers of the Board of Directors.

17.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Companies Act to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

17.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

17.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The following matters shall be reserved to the exclusive competence of the Board of Directors and therefore may not be delegated to individual members, and that the board of directors will adopt resolutions validly with a favourable vote of the simple majority of its members:

- (a) decisions concerning the right of vote in the shareholders' meeting of the Company's subsidiary;
- (b) decisions (if not reserved to the shareholders' meeting under these Articles) and proposals concerning the issue of securities by the Company; and
- (b) sale and purchase of the shares of the Company's subsidiary, options and/or other rights connected with the shares of the Company's subsidiary.

18.2 Subject to the terms of Article 18.1 above, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also (i) confer all powers and special mandates to any person who need not be directors to the extent that such delegation would not fall within the scope of Article 18.1 above, (ii) appoint and dismiss all officers and employees and (iii) fix their emoluments.

Art. 19. Representation of the Company.

19.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the sole director of the Company, but only within the limits of such powers and in accordance Article 18.1 above.

19.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such

daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such powers and in accordance Article 18.1 above.

Art. 20. Auditors.

20.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or independent auditor (the Auditors) in accordance with the Companies Act.

20.2 The General Meeting appoints Auditors and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case of an election without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

20.3 Auditors can be re-elected and they may be removed from office at any time.

General Meetings

Art. 21. Powers of the General Meeting. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

Art. 22. Annual General Meeting.

22.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Friday of June of each year at 5 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

22.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 23. Proceedings and votes.

23.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

23.2 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

23.3 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise in the Articles of Association.

23.4 Meetings other than the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

23.5 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

23.6 Shareholders may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a Shareholder) as its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

23.7 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

23.8 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

23.9 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such General Meeting.

23.10 An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles of Association shall not validly deliberate unless at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, except as otherwise required by law.

Financial year - Profit distribution

Art. 24. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

Art. 25. Annual accounts and distributions.

25.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 of these Articles of Association.

25.2 The General Meeting of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

25.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors.

25.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

25.5 In case of dismissal by the Company or whole or substantially whole its indirect investment in Target, the distribution of the relevant proceeds of such dismissal as dividends shall be effected by the Company to the extent that such distribution of dividends to the Shareholders is permitted by law and under any existing bank facility to which the Company and/or its direct or indirect subsidiaries may be a party from time to time, such payment of dividends to be effected by the Company without delay after the repayment of any such existing bank facility and the payment in full of transaction costs and all other costs and expenses related to the dismissal process.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution. The Company shall be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association.

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

27.2 In case of a liquidation following the dismissal by the Company or whole or substantially whole its indirect investment in Target, the powers of the liquidator(s) appointed by the General Meeting shall be granted so as to permit a distribution of the relevant proceeds of such dismissal as liquidation proceeds, which shall be effected by the liquidator (s) to the extent that such payment of liquidation proceeds to the Shareholders is permitted by law, such payment of liquidation proceeds to be effected by the Company without delay after the payment of transaction costs and all other costs and expenses related to the dismissal process payable by the Company as well as any other outstanding liability of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

General provisions

Art. 28. General provisions.

28.1 These Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

28.2 Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Definitions

Affiliate means with respect to a Person any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, such Person. With respect to Class B Shareholders, Affiliate shall also mean any other fund or investment company managed by their management company. For the purpose of this definition, the term control has the meaning described here below.

BidCo 1 has the meaning given to such term in the Schedule hereto.

BidCo 2 has the meaning given to such term in the Schedule hereto.

Business Day means any calendar day excluding Saturday and Sunday, during which banks in Milan, in London and in Luxembourg are open for business and the MTA is open for trading.

control shall be interpreted as control pursuant to Article 2359 (1) and (2) of the Italian Civil Code. The terms subsidiary and controlling party shall be interpreted in the same sense.

Delisting means the delisting of Target's capital stock in the MTA or in another exchange market (mercato regolamentato) in Italy or outside Italy.

Equity Certificates means the subordinated convertible registered preferred equity certificates to be issued by the Company from time to time to the Shareholders or their Affiliates or Syndicate Investors.

Exit means the transfer by the Class B Shareholders of their Shares or of a portion of the Shares representing 50% plus 1 Share of the share capital of the Company, or (i) in case Target is not listed, any event following which the Company ceases to own directly or indirectly more than 50% of the share capital of Target, and (ii) in case Target is listed or in case of an initial public offering, any event following which the Company will have sold (directly or indirectly) on the market more than one third ($1/3^{rd}$) of the share capital of Target.

Extraordinary Transactions means any of the following: (i) a merger of the Company, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 or Target (other than the Merger or the Upstream Merger or any other merger between them) with or into an entity having an enterprise value exceeding Euro 50 million; (ii) a demerger in which the Company, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 or Target is either the beneficiary (if the de-merged entity has an enterprise value exceeding Euro 50 million) or the de-merged entity (if the beneficiary has an enterprise value exceeding Euro 50 million); (iii) a capital increase in cash of Target or any similar transaction involving the issuance of new shares or new securities or financial instruments (other than non convertible bonds) by Target of an amount exceeding Euro 50 million (except following a capital increase of the Company resolved in accordance with any agreement the shareholders may have entered into from time to time), it being specified, for the avoidance of doubt, that a capital increase in cash of Target or any similar transaction involving the issuance of new shares or new securities or financial instruments (other than non convertible bonds) by Target of an amount within Euro 50 million and at Fair Market Value shall not be considered an Extraordinary Transaction; (iv) an acquisition or dismissal by Target or by any entity directly or indirectly controlled by Target of assets or interest in companies or other entities of an enterprise value exceeding Euro 50 million for single acquisition or dismissal; (v) a capital increase in kind of the Company, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 or Target or any similar transaction having the same purpose if the value of the contributed assets exceed Euro 50 million. The rights of the Minority Vehicles with respect to Extraordinary Transactions are set forth in Article 14 it being understood that such rights shall not apply to Permitted Transactions.

Fair Market Value means the aggregate fair market value of the Shares of the Company to be determined in accordance with the formula and the relevant procedure set forth in the Schedule.

First Closing Date means the earlier of 5 December 2012 or the date of the completion of the acquisition of the Target as provided under a share purchase agreement to which BidCo 2 is expressed to be a party.

Group means Target, its subsidiaries and the other companies listed in a shareholders agreement that may be entered from time to time between the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C and the Class B Shareholders.

HoldCo has the meaning given to such term in the Schedule hereto.

Listing means the listing of Target's capital stock in the MTA or in another exchange market (mercato regolamentato) in Italy or outside Italy. The term listed referred to Target shares shall be interpreted in the same sense.

Minority Vehicle A means CMG Partecipazioni S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Belluno (BL), Viale Europa n. 71 and enrolled with the Companies' Register of Belluno under no. 01134520251.

Minority Vehicles B means (i) ADV Partecipazioni S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Sant'Elpidio a Mare (FM), Via Fratte n. 4396 and enrolled with the Companies' Register of Fermo under no. 01820770442 and (ii) DDV Partecipazioni S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Sant'Elpidio a Mare (FM), Strada Santa Croce n. 24 and enrolled with the Companies' Register of Fermo under no. 01820760443 and Minority Vehicle B means any of them.

Minority Vehicle C means Partecipazioni Iniziative Industriali S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Roma, Via Appia Nuova n. 96, and enrolled with the Companies' Register of 11481981006 under no. 11481981006, Tax Code no. 11481981006, VAT no. 11481981006.

Minority Vehicles means the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and Minority Vehicle means any of them.

MTA means the acquisition of a majority interest in the Target whose shares are listed on the Mercato Telematico Azionario organized and managed by Borsa Italiana S.p.A.

Permitted Transactions means any Extraordinary Transaction which is expressly permitted in accordance with any agreement the shareholders may have entered into from time to time.

Person means any individual, corporation, partnership, limited liability company, joint-stock company, association, unincorporated organization or other entity.

Shareholders or Shareholder means, collectively, the Class B Shareholders and the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C and each of them, individually.

Shares means the shares, of any class or category, representing the share capital of the Company, the bonds convertible into shares of the Company, including the Equity Certificates, the options and warrants on shares of the Company, the other financial instruments, in any form (and also those not in the form of securities), that entitle the holder to acquire or subscribe shares of the Company, possessed now and in the future by the Shareholders, as well as the financial instruments in which - following a merger, transformation, scission, capital reduction or liquidation to which the Company is party or any other operation that has largely the same effect or the same consequences - the shares representing the share capital of the Company may be transformed.

Target means Marcolin S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Belluno, tax code and VAT number 01774690273.

transfer means any act of sale and any other act or agreement, whether inter vivos or mortis causa, with or without valuable consideration (including, without limitation, sales, exchanges, contributions to share capital, creation of security interests, enforcement of security, forced sales and forced assignments, granting of any beneficial ownership rights or any other rights of use or possessory lien, securities lending, mergers and spin-offs, preliminary contracts, options and deferred performance contracts, donations) that directly or indirectly result in the direct or indirect transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) of or a commitment to transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) the ownership or any in rem right in or relating to the Shares to a Person other than the Shareholders or as applicable, holders of Equity Certificates, previously owning the Shares. The terms to transfer, transferred, transferor and transferee as used in the Articles of Association, have a meaning consistent with that of transfer.

Schedule Fair Market Value

1. In the event that any Shares of the Company or Equity Certificates (together with the shares issued by the Company, collectively, the Securities) are to be issued pursuant to paragraph (b) of Article 6.3 (the FMV Issuance) the following procedure shall apply.

2. For the purposes of this Schedule

BidCo 1 means Marmolada S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Milan, tax code 07938480964.

BidCo 2 means Cristallo S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Milan, tax code 07938490963.

HoldCo means Pelmo S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 170.511.

Fair Market Value shall mean the aggregate fair market value of all the Securities outstanding before the FMV Issuance, as the case may be. Such Fair Market Value shall be determined in accordance with the provisions of paragraph 3 below.

3. The Fair Market Value shall be determined as follows:

(a) The value of the equity capital of Target (the Value of Target) shall be determined by applying the following formula:

$8.0 \times \text{Pro Forma EBITDA} - \text{Net Debt} - \text{Amount of Shareholder Loans} - \text{Value of minority shareholdings (if any)}$

Whereby:

Net Debt is as calculated in the latest Compliance Certificate delivered by the Target as provided in the Loan Facility Agreement dated 14 October 2012.

and

Pro Forma EBITDA is equal to the last twelve month consolidated EBITDA as calculated in the latest Compliance Certificate delivered by the Target as provided in the Facility Agreement dated 14 October 2012, minus any EBITDA contribution generated by any license already terminated at the date of such calculation and by any license whose termination has not yet occurred but has already been notified to Target by the licensor at the date of such calculation.

The Shareholders shall evaluate the Pro Forma EBITDA in good faith.

The Shareholders shall also agree to take into account - according to best practices and in good faith - the effects of the value of any license agreed between the date of reference of the financial statements utilized in order to determine the Pro Forma EBITDA and the date of its calculation.

The value of any minority shareholdings shall be calculated on the basis of the same $8.0 \times \text{EV} / \text{Pro Forma EBITDA}$ multiple methodology.

(b) The value of the shares of each of the BidCo2, BidCo1, HoldCo and the Company (each of them a Vehicle and, together, the Vehicles) shall then be calculated as the difference between the market value of such Vehicle's assets and its liabilities (the Net Asset Value or NAV), it being understood that, for the purpose of this calculation, (i) any security which can convert into the shares of the Vehicle that is being valued is assumed converted, (ii) the direct stake held by a Vehicle in another Vehicle shall be valued at its respective Net Asset Value of such other Vehicle, (iii) the value of any other assets, to the extent this is applicable, should be valued by applying, mutatis mutandis, the same methodologies and procedures used to determine the Value of Target.

Therefore it derives that:

i. the NAV of BidCo2 (the BidCo2 NAV) is equal to the Value of Target multiplied by the percentage of ownership held by BidCo2 in Target, plus the value of the other assets of BidCo2 (if any - e.g. any loans due by Target to BidCo2), minus the value of the liabilities of BidCo2;

ii. the NAV of BidCo1 (the BidCo1 NAV) is equal to the BidCo2 NAV multiplied by the percentage of ownership held by BidCo1 in BidCo2, plus the value of the other assets of BidCo1 (if any - e.g. any loans due by BidCo 2 to BidCo1), minus the value of the liabilities of BidCo1;

iii. the NAV of HoldCo (the HoldCo NAV) is equal to the BidCo1 NAV multiplied by the percentage of ownership held by HoldCo in BidCo1, plus the value of the other assets of HoldCo (if any - e.g. any loans due by BidCo1 to HoldCo), minus the value of the liabilities of HoldCo;

iv. the NAV of the Company (the EquityCo NAV) is equal to the HoldCo NAV multiplied by the percentage of ownership held by the Company in HoldCo, plus the value of the other assets of the Company (if any - e.g. any loans due by HoldCo to the Company), minus the value of the liabilities of the Company (for the avoidance of doubts, other than the liability deriving from the Equity Certificates);

(c) The Fair Market Value shall be equal to EquityCo NAV.

4. The number of Shares of the Company (the New Shares) and the number of Equity Certificates (the New Certificates) to be issued in the FMV Issuance shall be calculated in accordance with the following formula:

$$X = Y / \text{Fair Market Value} + Y$$

whereby:

- X is the percentage that the New Shares and the New Certificates to be issued in the FMV Issuance must represent out of the total number of, respectively, the EquityCo Shares and Equity Certificates outstanding after the FMV Issuance, and

- Y is the aggregate subscription price (including premium) for all the new instruments to be issued in the FMV Issuance (the Aggregate Price).

5. The Aggregate Price, as well as the calculations that lead to the determination of the Fair Market Value, shall be communicated by Class B Shareholders to Minority Vehicle A, Minority Vehicles B and Minority Vehicle C in accordance with the provisions of paragraph 8 of the Shareholders' Agreement (the Notice).

6. The Aggregate Price and the Fair Market Value shall be conclusively treated as accepted by Minority Vehicle A and/or Minority Vehicles B and/or Minority Vehicle C unless it / they give/s notice to Class B Shareholders of its / their disagreement and reasons thereof (an Objection Notice) within thirty calendar days of receipt of the Notice.

7. For a period of ten calendar days after Class B Shareholders' receipt of an Objection Notice, Class B Shareholders and the dissenting shareholder(s) shall endeavour to reach an agreement in good faith on the Aggregate Price and the Fair Market Value.

8. If they are unable to reach an agreement within the deadline referred to in previous paragraph 7 within ten calendar days of the expiry of this deadline, Class B Shareholders and the dissenting shareholder / s must appoint by mutual agreement (and, in case of disagreement, this appointment shall be the responsibility of the Presiding Judge of the Court of Milan at the request of the most diligent shareholder) an independent major auditing firm (the Independent Appraiser), to determine the Aggregate Price and the Fair Market Value. Class B Shareholders and the dissenting shareholder / s shall instruct the Independent Appraiser to (i) determine the Fair Market Value and the Aggregate Price in accordance with the methods set forth under paragraphs 3 and 4 above, (ii) give to each of them the opportunity to set forth in writing their dissenting positions with respect to the determination of the Aggregate Price and the Fair Market Value, and (iii) deliver to them, as promptly as practicable (and, in any event, within 30 calendar days of appointment), a written report setting forth the Aggregate Price and the Fair Market Value.

9. Minority Vehicle A and/or Minority Vehicles B and/or Minority Vehicle C will bear the cost of such appraisal, unless the appraised Fair Market Value is 120% or more of the Fair Market Value indicated in the Notice, in which case the cost of such appraisal will be borne by Class B Shareholders.

10. The Aggregate Price and the Fair Market Value determined by the Independent Appraiser shall be final and binding upon the parties and not subject to appeal.

11. In case more than one Minority Vehicle sends an Objection Notice, for the purposes of this Schedule they shall be considered as a single party."

There being no further business, the Meeting was closed.

Statement - Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tofane S.A. (la Société), une société anonyme constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg (le Luxembourg) ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.508 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, passé le 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2170 du 31 août 2012.

L'assemblée est présidée par Patrick Mouterde, directeur financier, résident en France, qui désigne David Richy, gérant, résident professionnellement à Luxembourg comme Secrétaire.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, résident à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que douze millions (12.000.000) d'actions de la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, représentant l'entière du capital social votant de la Société de cent vingt mille euros (120.000 EUR) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se présenter après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocations.

2. Créer de nouvelles classes d'actions, c'est-à-dire des actions de Catégorie A et de Catégorie B et convertir les actions ordinaires de la Société existant à ce jour en actions de Catégorie B de la Société; prendre connaissance et accepter le paiement, en conséquence, de la prime payable pour la conversion des actions ordinaires en actions de Catégorie B et allouer ce paiement sur le compte prime de la Société.

3. Modifier le registre des actions de la Société aux fins de refléter la conversion des actions ordinaires en actions de Catégorie B avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société et tout avocat ou employé de AAC Law de procéder, sous signature unique, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles actions dans le registre des actions de la Société.

4. Prendre connaissance et approuver le rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à l'émission des actions ordinaires de la Société en rapport avec l'autorisation devant être donnée par le Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant et à l'émission future d'actions, une copie de ce rapport ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société.

Créer un capital autorisé de la Société pour un montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) composé de 3.000.000.000 (trois milliards) d'actions de classe A et 17.000.000 (dix sept milliards) d'actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune et autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des actions dans le cadre de ce capital autorisé.

5. Refondre complètement les statuts de la Société dans la forme des statuts coordonnés de la Société envoyés à l'actionnaire unique de la Société, incluant, pour éviter tout doute, l'augmentation de capital de la Société, la création du capital autorisé de la Société prévus aux points 2 et 4 de l'ordre du jour et la modification de l'objet social de la Société dans l'article 4 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« 4.1. L'objet de la Société est:

(a) de détenir, directement ou indirectement, une part au moins de la Cible (ou de toute société résultant de la fusion, scission, consolidation, agrégation, transformation ou de tout autre changement de forme sociale de la Cible et/ou tout parent direct ou indirect de la Cible qui n'est pas la Société); et

(b) de réaliser toutes transactions découlant directement ou indirectement de la participation directe de la Société dans le capital de HoldCo ou de la participation indirecte de HoldCo dans ses filiales directes ou indirectes, y compris la Cible, en ce compris l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (ii) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

6. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des actions de classe A et des actions de Catégorie B de la Société (les Actions de Classe A et les Actions de Catégorie B, respectivement) et de convertir toutes les actions ordinaires détenues par les actionnaires à la date de cette assemblée, à savoir les douze millions (12.000.000) actions ordinaires en douze millions (12.000.000) Actions de Classe B (la Conversion). Après la Conversion, l'actionnariat de la Société sera donc le suivant:

Actionnaires	Actions de Catégorie B suivant la Conversion	Montant payable (en Euro) pour la Conversion en Actions de Catégorie B
PAI Europe V - 1 FCPR	3,574,980	89,149.03
PAI Europe V - 2 FCPR	3,574,980	89,149.03
PAI Europe V - 3 FCPR	3,579,516	89,262.14
PAI Europe V - B FCPR	1,270,524	31,682.97
TOTAL	12,000,000	299,243.17

L'Assemblée décide de noter que les droits et obligations afférant aux Actions de Classe A et aux Actions de Catégorie B sont les mêmes que ceux afférant aux actions ordinaires (excepté en ce qui concerne les droits qui seront définis en relation avec les modifications des Statuts tel qu'il sera décidé ci-après, tels que modifiés, les Statuts Coordonnés).

Troisième résolution

Par conséquent, L'Assemblée décide d'enregistrer la demande de Conversion et le paiement pour la Conversion de toutes les actions ordinaires détenues par les actionnaires en Actions de Catégorie B tels que présentés ci-dessous.

Intervention - Conversion - Libération

Les actionnaires, représentés par Patrick Mouterde, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) demander la conversion de toutes les actions ordinaires qu'ils détiennent en Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune; et

(ii) payer pour la Conversion entièrement par voie d'apport en numéraire pour un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-trois mille euros et dix-sept cents (299.243,17 EUR), qui sera alloué au compte prime de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus relatives à la composition du capital social, et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de AAC Law, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement converties dans le registre des actions de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour et décide en particulier comme suit:

Les actionnaires de la Société déclarent avoir reçu le rapport du Conseil d'Administration daté du 29 novembre 2012 en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société pour un montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) composé de 3.000.000.000 (trois milliards) d'Actions de Classe A et dix sept milliards (17.000.000.000) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR) chacune et avec les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts Coordinés.

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à:

(i) émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la Société tout en limitant et/ou supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée; et

(ii) réserver des actions dans le cadre du capital autorisé en vue de certaines émissions, tel que décrit dans les Statuts Coordinés.

L'Assemblée décide de plus de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration conformément à la cinquième résolution d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et pour éviter toute ambiguïté, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société dans la forme des Statuts Coordinés.

Sixième résolution

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu une copie des Statuts Coordinés proposés.

L'Assemblée décide de modifier et coordonner les statuts dans leur intégralité (notant que (i) l'article 6 des statuts de la Société reprendra la Conversion ci-dessus et (ii) l'objet social de la Société a été modifié conformément au point 5. à l'ordre du jour) de telle sorte que les Statuts Coordinés aient désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la Société), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La dénomination de la société est Tofane S.A.

Art. 3. Le siège social (le Siège Social) est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Siège Social peut être transféré:

(a) en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration;

(b) en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des Actionnaires commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi sur les Sociétés.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tel que décidé par le conseil d'administration.

Art. 4. L'objet de la Société est:

(a) de détenir, directement ou indirectement, une part au moins de la Cible (ou de toute société résultant de la fusion, scission, consolidation, agrégation, transformation ou de tout autre changement de forme sociale de la Cible et/ou tout parent direct ou indirect de la Cible qui n'est pas la Société); et

(b) de réaliser toutes transactions découlant directement ou indirectement de la participation directe de la Société dans le capital de HoldCo ou de la participation indirecte de HoldCo dans ses filiales directes ou indirectes, y compris la Cible, en ce compris l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (ii) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

Capital Social - Actions

Art. 6. Capital Social.

6.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé au montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) et est divisé en 3.000.000.000 (trois milliards) d'Actions de Classe A et dix-sept milliards (17.000.000.000) Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR).

6.2. Le capital social de la Société est de cent vingt mille euros (120 000 EUR), représenté par douze millions (12 000 000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR).

6.3. Augmentation et réduction du capital social

6.3.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

6.3.2. Sauf en cas d'émission d'Actions prévues dans un contrat où les Actionnaires de Classe A et les Actionnaires de Catégorie B seraient parties, les augmentations de capital de la Société devront être faite à la Juste Valeur de Marché conformément à la formule et à la procédure à l'Annexe et sans exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires.

6.4. Autorisation donnée au Conseil d'Administration

(a) Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 29 novembre 2012 aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 6.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de:

(i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 6.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé;

(ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois; et

(iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 6.4 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

(b) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de deux milliards neuf cent soixante trois mille neuf cent huit mille neuf cent cinquante (2.963.908.950) Actions de catégorie A, et de seize milliards sept cent quatre vingt quinze millions quatre cent quatre vingt quatre mille cinquante (16.795.484.050) Actions de catégorie B est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, comme suit:

(i) un montant total de deux milliards neuf cent soixante trois mille neuf cent huit mille neuf cent cinquante (2.963.908.950) Actions de catégorie A doit être réservé aux Actionnaires de Classe A en cas de conversion des Equity Certificates détenus par eux à la date de la conversion; et

(ii) un montant total de seize milliards sept cent quatre vingt quinze millions quatre cent quatre vingt quatre mille cinquante (16.795.484.050) Actions de catégorie B doit être réservé aux Actionnaires de catégorie B en cas de conversion des Equity Certificates détenus par eux à la date de la conversion.

Les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B émises en vertu de l'Article 6.4(b) doivent être émises par le Conseil d'Administration, dans les conditions déterminées par ce dernier conformément aux conditions des Equity Certificates.

7. Conversion des Actions de catégorie A et des Actions de catégorie B.

7.1. Conversion des Actions de catégorie A

(a) Les Actions de catégorie A seront de plein droit converties en Actions de catégorie B, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors d'un transfert par un Actionnaire de catégorie A à un Actionnaire de catégorie B. La conversion interviendra pour la totalité des Actions de catégorie A ainsi transférées.

(b) Les Actions de catégorie A seront converties en Actions de catégorie B conformément au présent Article 7.1 à un taux de conversion de une (1) Action de catégorie B pour chaque Action de catégorie A.

7.2. Conversion des Actions de catégorie B

(a) Les Actions de catégorie B seront de plein droit converties en Actions de catégorie A, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors du Transfert par un Actionnaire de catégorie B à Actionnaire de catégorie A. La conversion interviendra pour la totalité des Actions de catégorie B ainsi transférées.

(b) Les Actions de catégorie B seront converties en Actions de catégorie A conformément à l'Article 7.2(a), à un taux de conversion de une (1) Action de catégorie A pour chaque Action de catégorie B.

Art. 8. Actions.

8.1. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

8.2. Un registre des actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

8.3. Les Actions émises seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

8.4. Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

8.5. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Transfert des Actions

Art. 9. Blocage. Sauf si autrement permis dans les Statuts, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et les Actionnaires de Catégorie B ne transféreront pas leurs Actions sans l'accord préalable et écrit des autres actionnaires, pour une période de trois (3) ans à partir de la Première Date de Clôture (le Blocage).

Art. 10. Transferts permis.

10.1. Sous réserve des restrictions et limitations résultant du Blocage dans l'Article 9,

(a) les Actionnaires de Catégorie B peuvent transférer toute ou partie de leurs Actions à tout Affilié et/ou tout autre Actionnaire de Catégorie B;

(b) les Actionnaires de Catégorie B peuvent transférer une partie de leurs Actions (de manière à ne pas descendre en deçà d'une certaine participation dans la Société) à un Investisseur Syndicat conformément à l'Article 10.2 ci-dessous, (le Transfert Permis), étant entendu que un tel cédant:

(a) donnera préavis d'un tel transfert au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C, décrivant toutes ses conditions; et

(b) s'assurera que l'Affilié (ou l'Investisseur Syndicat) cessionnaire de ses Actions signe tout contrat qui serait requis en vertu de pacte d'actionnaires, reprenant les obligations de l'actionnaire cédant.

10.2. Sous réserve des restrictions et limitations résultant du Blocage dans l'Article 9, Actionnaires de Catégorie B peuvent, jusqu'à 12 mois à compter de la Première Date de Clôture, vendre ou transférer, directement ou indirectement, en une ou plusieurs transactions, une partie de leurs Actions de Catégorie B et/or Preferred Certificates à un ou plusieurs tiers (les Investisseurs Syndicat), qui deviendront des Investisseurs et auront les mêmes droits et seront liés par les mêmes obligations que les Investisseurs étant précisé que les Investisseurs Syndicat ne doivent pas être des acquéreurs industriels ou commerciaux.

10.3. Dès la réalisation d'un tel transfert, les Investisseurs Syndicats deviendront des Actionnaires de Catégorie B et bénéficieront des mêmes droits et seront liées par les mêmes obligations que les Actionnaires de Catégorie B.

10.4. Sous réserve des restrictions et limitations résultant du Blocage dans l'Article 9, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C peuvent transférer toute Action de Classe A qu'ils détiennent si ils transfèrent en même temps la même proportion d'Equity Certificates.

10.5. Tout transfert effectué en violation du présent Article 10 sera nul et ne produira aucun effet ab initio et la Société ne donnera aucun effet dans ses registres à une telle tentative de transfert.

10.6. Aucun transfert d'Actions ne sera fait sans que le Conseil d'Administration soit satisfait que (a) un tel transfert soit effectué conformément aux Statuts et (b) la Société ne viole pas ses obligations en vertu d'un contrat auquel elle serait partie.

Art. 11. Droit de co-cession en faveur des Véhicules Minoritaires. Après expiration de la période de Blocage dans l'Article 9, si un Actionnaire de Catégorie B a l'intention de transférer toute ou partie de ses Actions, en ce compris en plusieurs transactions, à une entité tiers autre un Affilié, un Actionnaire de Catégorie B ou un Investisseur Syndicat en vertu de l'Article 10.2 ci-dessus, cet Actionnaire de Catégorie B donnera au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B et au Véhicule Minoritaire C un droit de co-cession ayant pour termes ceux qui figurent dans cet Article 11 (le Droit de Co-cession).

(a) l'Actionnaire de Catégorie B notifiera par écrit au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B et au Véhicule Minoritaire C le transfert proposé, indiquant l'identité du tiers, le nombre d'Actions mises en vente, le prix ou

la valeur proposé(e) accepté(e) avec le tiers, et les autres termes et conditions du transfert, en joignant une copie des documents relatifs à l'offre du tiers (la Notification de Co-cession);

(b) dès réception de la Notification de Co-cession, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C pourront exercer séparément leur Droit de Co-cession en proportion du nombre d'Actions que l'Actionnaire de Catégorie B envisage de transférer, par rapport à la participation au capital totale détenue par l'Actionnaire de Catégorie B;

(c) le Droit de Co-cession s'exercera par notification écrite adressée aux Actionnaires de Catégorie B, sous réserve de forclusion, au plus tard dans les 10 Jours Ouvrés après réception de la Notification de Co-cession. Si aucune notification d'exercice du Droit de Co-cession n'était donnée, ou si un Droit de Co-cession était données en retard par le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C, le Droit de Co-cession applicable sera considéré comme n'ayant pas été exercé;

(d) si le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C exerçaient leur Droit de Co-cession, les Actionnaires de Catégorie B:

(i) s'assureront que le tiers inclura également dans le transfert proposé la part des Actions détenues par le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C; ou

(ii) suspendront le transfert proposé; ou

(iii) procéderont au transfert proposé pour le nombre total d'Actions que le tiers souhaite acquérir, étant entendu que ce nombre d'Actions devra être partagée entre l'Actionnaire de Classe A et/ou le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C, proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent;

(e) les Actions du Véhicule Minoritaire A et/ou des Véhicules Minoritaires B et/ou du Véhicule Minoritaire C qui ont exercé leur Droit de Co-cession seront transférées en même temps que le transfert de ses Actions par l'Actionnaire de Catégorie B, avec les mêmes termes économiques et un prix par Action accepté entre les Actionnaires de Catégorie B et les Actionnaires donneront pro quota les mêmes déclarations et garanties et auront les mêmes obligations d'indemnité, sauf pour toute responsabilité solidaire et indéfinie.

Art. 12. Droit de Cession Obligatoire en faveur des Actionnaires de Catégorie B.

12.1. Après expiration de la période de Blocage dans l'Article 9, si les Actionnaires de Catégorie B ont l'intention de transférer à un tiers qui n'est pas un Affiliée ou un Investisseur Syndicat en vertu de l'Article 10, qui propose d'acquérir 100% ou moins de 100% des Actions, les Actionnaires de Catégorie B ont le droit de demander au Véhicule Minoritaire, aux Véhicules Minoritaires B et au Véhicule Minoritaire C de transférer à ce tiers:

(a) la totalité des Actions détenues par le Véhicule Minoritaire, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C si le tiers propose d'acheter 100% des Actions ou plus de 50% des Actions plus une Action; ou

(b) le nombre d'Actions détenues respectivement par le Véhicule Minoritaire, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C, proportionnellement au nombre d'Actions proposées à la vente par l'Actionnaire de Catégorie B par rapport à sa participation détenue dans la Société, au cas où le tiers offrirait d'acquérir moins de 50% des Actions plus une Action,

sous les conditions détaillées ci-après (le Droit de Cession Obligatoire).

12.2. Si les Actionnaires de Catégorie B souhaitent exercer leur Droit de Cession Obligatoire, ils notifieront par écrit au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B et au Véhicule Minoritaire C le transfert proposé, indiquant l'identité du tiers, le nombre d'Actions mises en vente, le prix ou la valeur proposé(e) accepté(e) avec le tiers, et les autres termes et conditions du transfert, en joignant une copie des documents relatifs à l'offre du tiers.

12.3. Le Droit de Cession Obligatoire peut être exercé par les Actionnaires de Catégorie B uniquement si le transfert des Actions de tous les Actionnaires est fait concomitamment, sous les mêmes conditions, en particulier en ce qui concerne le prix par Action et le paiement étant entendu que, cependant, le Droit de Cession Obligatoire sera exercé valablement si le prix par Action n'est pas plus bas que la Juste Valeur de Marché des Actions, qui sera déterminée conformément aux dispositions de l'Annexe et étant encore entendu et accepté qu'en ce qui concerne les déclarations et garanties et les obligations d'indemnité, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C ne donneront au cessionnaire que des déclarations et garanties standard sur la propriété et la libre cessibilité des Actions, sur l'absence de conflits, sur le pouvoir et l'autorité et autres garanties similaires, alors que les autres déclarations et garanties (si il y en avait) seront données au cessionnaire par les Actionnaires de Catégorie B et en tout état de cause avec exclusion de toute responsabilité indéfinie et solidaire du Véhicule Minoritaire A, des Véhicules Minoritaires B et du Véhicule Minoritaire C.

Art. 13. Droit de préemption en faveur des Actionnaires de Catégorie B.

13.1. Après expiration de la période de Blocage dans l'Article 9 et sous réserve des dispositions des Articles 11 et 12 ci-dessus, tout transfert d'Actions de Classe A (ou droit de souscrire à de telles Actions), qu'il soit direct ou indirect - au travers de la vente d'un intérêt dans la Personne détenant des Actions de Classe A ou dans la Personne contrôlant directement ou indirectement la Personne détenant des Actions de Classe A - à un tiers, est soumis aux procédures ci-après, sauf en cas de renonciation écrite et à l'avance de leurs droits par les Actionnaires de Catégorie B.

(a) L'Actionnaire de Classe A (le Cédant) souhaitant transférer toute ou partie de ses Actions de Classe A (ou droit d'option, dans chaque cas, les Actions Offertes) notifiera par écrit à tous les Actionnaires de Catégorie B (les Bénéficiaires de l'Offre) de son intention de transférer, indiquant:

(A) l'identité ou la dénomination du cessionnaire proposé (le Cessionnaire);

(B) le nombre d'Actions Offertes;

(C) le prix et les termes du paiement acceptés par le Cessionnaire pour les Actions Offertes; ou

(D) la valeur en numéraire correspondant à ce transfert, si le transfert devait être effectué sous une forme autre qu'une vente ou que la contrepartie du transfert n'était pas seulement un paiement en numéraire, accompagné par une estimation d'un expert certifiant la valeur de la contrepartie, et le Cédant offrira les Actions Offertes en préemption et sous les mêmes termes aux Bénéficiaires de l'Offre (l'Offre).

(b) Chaque Bénéficiaire de l'Offre souhaitant exercer son droit de préemption communiquera par écrit son acceptation de l'Offre au Cédant endéans soixante (60) jours à compter de la réception de l'Offre, indiquant si il souhaite exercer son droit sur toute ou partie des Actions Offertes.

(c) Si un ou plusieurs Bénéficiaires de l'Offre exercent leurs droits sur une partie seulement des Actions Offertes (une Préemption Partielle), la Société peut demander le rachat de la portion des Actions Offertes qui n'est pas préemptée par les Bénéficiaires de l'Offre (le Rachat) endéans 14 jours suivant l'expiration de la période au cours de laquelle les Bénéficiaires de l'Offre peuvent exercer leurs droits en vertu de l'Article 13.1(b) ci-dessus.

Le Rachat sera fait par la Société uniquement dans les conditions imposées par la Loi sur les Sociétés et sous réserve de la détermination par le Conseil d'Administration que le Rachat ne sera pas en contradiction avec les activités d'investissement et de la politique de croissance de la Société et/ou ses filiales.

Les actionnaires useront de leurs meilleurs efforts pour prendre les résolutions et approbations nécessaires pour lui donner effet (en ce compris la Société) dans le cadre des obligations imposées par la Loi sur les Sociétés. En tout état de cause, le Rachat sera limité à un maximum de dix (10) pour cent du montant total du capital social de la Société par période de 5 ans.

Une absence de réponse dans le cadre des termes évoqués ci-dessus par un ou plusieurs Bénéficiaires de l'Offre constitue une non acceptation de l'Offre par ce ou ces Bénéficiaires de l'Offre.

(i) Si l'Offre est acceptée et/ou la Société demande un Rachat, le transfert des Actions Offertes sera effectué pour le prix et sous les conditions de paiement tels qu'indiqués dans l'Offre tel que prévu dans l'Article 13.1 (a)(iii) ci-dessus, ou pour la contre valeur en numéraire indiquée dans l'Offre, telle que prévue dans l'Article 13.1(a)(iv) ci-dessus, au plus tard dans les trente (30) jours de la date de l'acceptation de l'Offre.

(ii) Si l'Offre n'est pas acceptée pour toutes les Actions Offertes par aucun Actionnaire, si il n'y a pas de Préemption Partielle ou si la Société décide de ne pas effectuer de Rachat, le Cédant pourra transférer les Actions Offertes au Cessionnaire dans les soixante (60) jours de la date d'expiration de la période d'exercice des droits de Rachat dans l'Article 13.1(c) ci-dessus, étant entendu que les conditions applicables ne seront pas plus favorables au Cessionnaire que celles indiquées dans l'Offre.

Si aucun transfert n'est effectué à l'expiration de ce délai, alors les provisions de l'Article 13.1 s'appliqueront à nouveau.

13.2. Toute notification donnée dans le cadre de l'Article 13.1 seront écrites et envoyées par télégramme, fax ou confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception (par courrier ou remise en mains propres) et une copy de cette notification sera adressée au Conseil d'Administration, dans la même forme, à l'adresse du siège de la Société.

Art. 14. Option de vente en faveur des Véhicules Minoritaires.

14.1. Au cas où chacune des deux conditions suivantes se produit:

(i) le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C détiennent une (des) Action(s) de Classe A; et

(ii) le conseil d'administration de BidCo 2, ou le cas échéant, de la Cible décide d'approuver une Transaction Extraordinaire malgré le fait que l'un des administrateurs de BidCo 2 et/ou de la Cible nommé ou désigné par Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C ait exprimé un avis contre une Transaction Extraordinaire (autres que les Transactions Permises qui sont autorisées et donc pour lesquelles les droits conférés sous cet Article 14 ne s'appliquent pas) et a déclaré les raisons de son avis négatif dans la réunion du conseil d'administration de BidCo 2 et/ou de la Cible,

le Véhicule Minoritaire qui a nommé cet administrateur (le Véhicule Minoritaire Dissident) aura le droit de vendre aux Actionnaires de catégorie B (l'Option de Vente) et les Actionnaires de catégorie B auront l'obligation correspondante d'acquiescer, toutes (et seulement toutes) les Actions de classe A détenues par le Véhicule Minoritaire Dissident à un prix par action égal à la Juste Valeur de Marché (le Prix d'Exercice).

14.2. Après réception de la notification d'exercice de l'Option de Vente par le Véhicule Minoritaire Dissident, qui doit être signifiée, sous peine de forclusion, dans un délai de 5 Jours Ouvrés à partir de la date de la résolution du conseil d'administration de BidCo 2 et/ou de la Cible qui a approuvé l'Acquisition Extraordinaire (la Notification de Vente), les Actionnaires de Catégorie B désigneront comme tel(s) Actionnaire(s) de catégorie B et telle(s) autre(s) personne(s) qui acquerront, en tout ou partie, les Actions du Véhicule Minoritaire Dissident, à condition que les Actionnaires de

Catégorie B restent solidairement et indéfiniment responsables avec les personnes qu'ils auront désignées pour l'acquisition des Actions du Véhicule Minoritaire Dissident.

14.3 Si l'Option de Vente est exercée par le Véhicule Minoritaire Dissident, l'achat et la vente des Actions concernées et le paiement du Prix d'Exercice à payer pour ces Actions seront effectués dans les trois mois suivant au plus tard: (i) la date de réception de la Notification de Vente et (ii) la date à laquelle le Prix d'Exercice doit avoir été déterminé et communiqué aux Actionnaires concernés conformément à l'Annexe.

Gestion - Représentation

Art. 15. Nomination et remplacement des Administrateurs.

15.1. La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de plusieurs personnes allant jusqu'à sept (7) membres, actionnaires ou non, tel que déterminé par l'Actionnaire de Catégorie B et nommés par l'Assemblée générale.

15.2. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

15.3. (i) Le Véhicule Minoritaire A présentera au moins un (1) candidat en vue d'une nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale, (ii) les Véhicules Minoritaires B présenteront au moins un (1) candidat en vue d'une nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale, (iii) le Véhicule Minoritaire C présentera au moins un (1) candidat en vue d'une nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale élira parmi les candidats présentés par le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C un membre du Conseil d'Administration présenté par chacun d'entre eux, et (iv) les Actionnaires de Catégorie B présenteront au moins quatre (4) candidats en vue d'une nomination en qualité d'administrateurs par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale élira parmi les candidats présentés par les Actionnaires de Catégorie B quatre (4) membres du Conseil d'Administration dont l'un sera le Président et en tout état de cause, tous les membres du Conseil d'Administration autres que ceux désignés par les Actionnaires de Classe A.

15.4. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

15.5. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

15.6. Les administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Art. 16. Réunions et décisions du Conseil d'Administration.

16.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, il/elle sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

16.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois tous les six (6) mois pour délibérer sur la situation financière et économique et sur les résultats du Groupe, sur la base des informations reçues par les administrateurs et, en temps utiles, avant l'assemblée générale des actionnaires de ses filiales pour revoir l'ordre du jour de ces assemblées, pour donner des mandats et prendre note de toute autre choses relative à la gestion des affaires de la Société.

16.3. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

16.4. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

16.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés.

16.6. L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

16.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs

documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

16.8. Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

16.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

17.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

17.2. Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

17.3. En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1. Les sujets suivants sont réservés exclusivement au Conseil d'Administration et ne peuvent donc en aucun cas faire l'objet d'une délégation à un seul Administrateur, et le Conseil d'Administration adoptera ainsi les résolutions valablement avec vote favorable à la majorité simple de ses membres pour:

- (a) les décisions relatives au droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires des filiales de la Société;
- (b) les décisions (si elles ne sont pas réservées aux actionnaires en vertu des Statuts) et propositions relatives l'émission de valeurs mobilières par la Société; et
- (c) la vente et l'acquisition des actions des filiales de la Société.

18.2. Sous réserve des dispositions de l'Article 18.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à des conditions et en vertu de pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

Le Conseil d'Administration pourra également (i) conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à une personne qui n'a pas besoin d'être administrateur si ces pouvoirs ne tombent pas dans le champs d'application de l'Article 18.1, (ii) nommer et révoquer tout fondé de pouvoirs et employé, et (iii) fixer leurs émoluments.

Art. 19. Représentation de la Société.

19.1. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs et conformément à l'Article 11.1. ci-dessus.

19.2. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs et conformément à l'Article 11.1. ci-dessus.

Art. 20. Auditeurs.

20.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseur agréé (les Auditeurs) conformément aux dispositions de la Loi.

20.2. L'Assemblée Générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années.

20.3. Les Auditeurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Assemblées générales des Actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

Art. 22. Assemblée générale annuelle.

22.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

22.2. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 23. Tenue et vote des Assemblées Générales.

23.1. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

23.2. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

23.3. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les Statuts.

23.4. Les Assemblées Générales qui ne sont pas des assemblées générales annuelles seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

23.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

23.6. Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

23.7. Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

23.8. Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

23.9. Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi sur les Société, les résolutions à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

23.10. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, sous réserve des dispositions de la Loi.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Comptes annuels et distributions.

25.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 6 des Statuts.

25.2. L'Assemblée Générale de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

25.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Conseil d'Administration, conformément à la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration.

25.4. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

25.5. En cas de vente par la Société ou tout ou presque tout son investissement indirect dans la Cible, des pouvoirs seront conférés au(x) liquidateur(s) nommés par l'Assemblée Générale aux fins de permettre la distribution des fruits de la vente en tant que dividendes, qui seront versés dans la mesure où une telle distribution est autorisée par la loi et par tout contrat de crédit auquel la Société et/ou ses filiales directes ou indirectes sont parties de temps à autre, ce paiement de dividendes devant être effectué par la Société sans délai après le remboursement du prêt dans le contrat de crédit et le paiement intégral des frais de transaction et autres frais et dépenses liés à la vente.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution. La Société sera dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant selon les modalités requises pour une modification statutaire.

Art. 27. Liquidation.

27.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi sur les Sociétés ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

27.2. En cas de vente par la Société ou tout ou presque tout son investissement indirect dans la Cible, des pouvoirs seront conférés au(x) liquidateur(s) nommés par l'Assemblée Générale aux fins de permettre la distribution des fruits de la vente en tant que boni de liquidation, qui seront versés par le(s) liquidateur(s) dans la mesure où une telle distribution est autorisée par la loi, ce paiement devant être effectué par la Société sans délai après le paiement intégral des frais de transaction et autres frais et dépenses liés à la vente ainsi que toute autre obligation de paiement de la Société.

27.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

Général

Art. 28. Général.

28.1. Ces Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité tels que prévues dans la Loi sur les Sociétés.

28.2. Il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) et/ou la Société pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts.

Définitions

Affilié désigne, par rapport à une Personne ou toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par une telle Personne. En ce qui concerne Actionnaires de Catégorie B, Affilié désigne également tout autre fonds ou société d'investissement gérés par leur société de gestion. Aux fins de cette définition, le terme contrôle à le sens décrit ci-dessous.

BidCo 1 a la signification donnée à ce terme dans l'Annexe.

BidCo 2 a la signification donnée à ce terme dans l'Annexe.

Jour Ouvré désigne tout jour civil, sauf samedi et dimanche, au cours desquels les banques à Milan, à Londres et à Luxembourg sont ouvertes pour les affaires et le MTA est ouvert.

contrôle s'interprétera comme le contrôle prévu à l'article 2359 (1) et (2) du Code civil italien. Les termes filiale et partie contrôlante s'interpréteront en ce même sens.

Radiation signifie le retrait du capital de la Cible au MTA ou sur un autre marché d'échange (mercato regolamentato) en Italie ou en dehors de l'Italie.

Equity Certificates signifient que les instruments préférentiels (dits preferred equity certificates) subordonnés et convertibles émis de temps à autre par la Société aux Actionnaires, leurs Affiliés ou aux Investisseurs Syndicat.

Sortie désigne le transfert par les Actionnaires de Catégorie B de leurs Actions ou d'une partie de leurs Actions représentant 50% plus 1 Action du capital souscrit de la Société, ou (i) si la Cible n'est pas cotée, tout événement suivant lequel la Société cesse de posséder directement ou indirectement plus de 50% du capital de la Cible, et (ii) si la Cible est cotée ou dans le cas d'une offre publique initiale, tout événement suivant lequel la Société aura vendu (directement ou indirectement) sur le marché plus d'un tiers (1/3) du capital social de la Cible.

Transactions Extraordinaires tout de ce qui suit: (i) la fusion de la Société, de Holdco, Bidco 1, BidCo 2 ou de la Cible (autre que la fusion ou la fusion en amont ou tout autre fusion entre elles) avec ou dans une entité ayant une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros, (ii) une scission dans laquelle la Société, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 ou la Cible est soit le bénéficiaire (si l'entité issue de la scission une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros) ou l'entité résultant de la scission si le bénéficiaire a une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros, (iii) une augmentation de capital en numéraire de la Cible ou une opération similaire impliquant l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières ou d'instruments financiers nouveaux (autres que des obligations non-convertibles) par la Cible pour

un montant supérieur à 50 millions d'euros (sauf si suite à une augmentation de capital de la Société décidée conformément à tout accord conclu entre Actionnaires ont conclu de temps à autre), étant précisé, pour éviter tout doute, qu'une augmentation de capital en numéraire de la Cible ou toute transaction similaire impliquant l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières ou d'instruments financiers nouveaux (autres que des obligations non-convertibles) par la cible d'une quantité comprise dans 50 millions d'euros et à la Juste Valeur de Marché ne doit pas être considérée comme une Transaction Extraordinaire, (iv) une acquisition ou la cession par la Cible ou par toute autre entité contrôlée directement ou indirectement par la Cible d'actifs ou de participations dans des sociétés ou d'autres entités d'une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros pour la seule acquisition ou vente, (v) une augmentation de capital en nature de la Société, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2, ou la Cible ou toute transaction similaire ayant le même objet si la valeur des actifs apportés dépasse 50 millions d'euros. Les droits des Véhicules Minoritaires relatifs aux Transactions Extraordinaires sont énoncées dans l'Article 14, étant entendu que ces droits ne s'appliquent pas aux Transactions Permisses.

Juste Valeur de Marché désigne la juste valeur de marché des Actions de la Société à déterminer conformément à la formule et selon la procédure énoncées dans l'Annexe.

Première Date de Clôture désigne, la date la plus proche entre, le 5 décembre 2012 ou la date de réalisation de l'acquisition de la Cible tel que prévue dans une convention d'achat d'actions à laquelle BidCo 2 est partie.

Groupe signifie la Cible, ses filiales et les autres sociétés référencées dans un pacte d'actionnaires qui serait éventuellement conclue entre le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et les Actionnaires de Catégorie B.

HoldCo a le sens donné à ce terme dans l'Annexe.

Cotation signifie la cotation de la Cible au MTA ou sur un autre marché d'échange (mercato regolamentato) en Italie ou en dehors de l'Italie. Le terme côté figurant sur les parts de la Cible doivent être interprétées dans le même sens.

Véhicule Minoritaire A désigne CMG Partecipazioni Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Belluno (BL), Viale Europa n. 71 et inscrit avec le Registre des Sociétés sous le numéro de Belluno. 01134520251.

Véhicules Minoritaires B désigne (i) ADV Partecipazioni Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Sant'Elpidio a Mare (FM), Via Fratte n. 4396 et inscrit avec le Registre des Sociétés sous le numéro de Fermo. 01820770442 et (ii) DDV Partecipazioni Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Sant'Elpidio a Mare (FM), Strada Santa Croce n. 24 et inscrit avec le Registre des Sociétés sous le numéro de Fermo. 01820760443 ou minoritaires du véhicule B signifie un d'entre eux.

Véhicule Minoritaire C désigne Partecipazioni Iniziative Industriali Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Rome, la Via Appia Nuova n. 96, et inscrit au répertoire des compagnies de 11481981006 aucune. 11481981006, Code général des impôts non. 11481981006 N ° TVA, 11481981006.

Véhicules Minoritaires désigne que le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et Véhicule Minoritaire désigne l'un d'entre eux.

MTA désigne l'acquisition d'une participation majoritaire dans la Cible dont les actions sont cotées à la Azionario Mercato Telematico organisé et géré par Borsa Italiana SpA.

Transactions Permisses désigne toute Transaction Extraordinaire qui est expressément autorisée conformément à toute convention entre actionnaires conclue de temps à autre.

Personne désigne toute personne, société, association, société à responsabilité limitée, société anonyme, association, organisme ou une autre entité.

Actionnaires désigne collectivement, les Actionnaires de Catégorie B, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et Actionnaire chacun d'eux, individuellement.

Actions signifie les actions de toute catégorie représentant le capital social de la Société, les obligations convertibles en actions de la Société, y compris les Equity Certificates, les options et les warrants sur actions de la Société, des autres instruments financiers, en tout forme (et aussi ceux qui n'ont pas sous la forme de valeurs mobilières), qui donnent droit à leur détenteur d'acquiescer ou de souscrire à des actions de la Société, détenus aujourd'hui et à l'avenir par les Actionnaires, ainsi que les instruments financiers qui - à la suite d'une fusion, transformation, scission, réduction de capital ou de liquidation à laquelle la Société est partie ou toute autre opération qui a peu près la même ou les mêmes conséquences - des actions représentant le capital social de la Société ainsi transformée.

Cible signifie Marcolin SpA, une société constituée en vertu des lois de l'Italie, immatriculée au Registre du Commerce de Belluno, code fiscal et numéro de TVA 01774690273.

transfert désigne tout acte de vente et tout autre acte ou contrat, que ce soit entre vifs ou à cause de mort, avec ou sans contrepartie de valeur (y compris, sans limitation, ventes, échanges, apports au capital social, constitution de sûretés, de l'application de la sécurité, forcé les ventes et cessions forcées, concession de droits de propriété véritable ou tout autre droit d'utilisation ou d'un privilège possessoire, prêt de titres, les fusions et les scissions, les contrats préliminaires, les options et les contrats de performance différés, des dons) qui, directement ou indirectement, de l'effet direct ou transfert indirect (même temporairement et / ou à titre fiduciaire) du ou s'engage à transférer (même temporairement et / ou à titre fiduciaire) la propriété ou tout autre droit réel ou relatif aux actions d'une personne autre que les Action-

naires ou le cas échéant, les titulaires de certificats d'actions, précédemment propriétaire des actions. Les termes de transfert, transférés, cédant et cessionnaire que celui utilisé dans les statuts, ont un sens conforme à celle du transfert.

Annexe Juste Valeur de Marché

1. Si des Actions de la Société ou des Equity Certificates (ensemble, les Titres) doivent être émis conformément au paragraphe (b) de l'Article 6.3 (l'Emission FMV), la procédure suivante s'appliquera.

2. Pour les besoins de la présente Annexe,

BidCo 1 signifie Marmolada SpA, une société de droit italien enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan, code fiscal 07938480964..

BidCo 2 signifie Cristallo SpA, une société de droit italien enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan, code fiscal 07938490963.

HoldCo signifie Pelmo SA, une société luxembourgeoise enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.511.

Juste Valeur de Marché désigne la juste valeur de marché totale de tous les Titres et Titres FINANCIERE TREVISIO en circulation avant l'Emission FMV, le cas échéant. Cette Juste Valeur de Marché sera déterminée conformément aux dispositions du paragraphe 8 ci-dessous.

3. La Juste Valeur de Marché sera déterminée comme suit:

(a) La valeur du capital social de la Société (la Valeur de la Cible) sera déterminée de la manière suivante:

$8.0 \times \text{EBITDA Pro Forma} - \text{Dette Nette} - \text{Montant des Prêts d'Actionnaires} - \text{Valeur des participations minoritaires}$ (si existantes)

Où:

La Dette Nette est calculée sur la base du dernier Certificat de Conformité donné par la Cible tel que prévu dans un contrat de crédit en date du 14 octobre 2012

et

EBITDA Pro Forma est égal à l'EBITDA consolidé des 12 derniers mois calculé dans le dernier Certificat de Conformité donné par la Cible tel que prévu dans un contrat de crédit en date du 14 octobre 2012, moins

La contribution EBITDA générée par toute licence déjà terminée à la date d'une telle détermination et par toute licence dont la terminaison n'est pas encore intervenue mais qui a déjà été notifiée à la Cible par le concédant à la date du calcul.

Les Actionnaires évalueront l'EBITDA de bonne foi.

Les actionnaires acceptent aussi de prendre en compte - conformément aux meilleures pratiques et de bonne foi - les effets de la valeur de toute licence acceptée entre la date de référence des documents financiers utilisés pour déterminer l'EBITDA Pro Forma et la date de son calcul.

La valeur de toute participation minoritaire sera calculée sur la base de la même méthodologie de multiple $8.0 \times \text{VE/EBITDA Pro Forma}$.

(b) La valeur du capital social BidCo 1, BidCo 2, HoldCo et de la Société (chacune, un Véhicule, ensemble, des Véhicules) sera alors calculée comme la différence entre la valeur de marché des actifs et passifs de ce Véhicule (le VAN), étant entendu que, aux fins de ce calcul, (i) un titre qui peut convertir en actions du Véhicule qui est évalué est supposé converti, (ii) la participation directe détenue par un Véhicule dans un autre Véhicule doit être évalué à sa valeur d'actif nette respective de l'autre Véhicule, (iii) la valeur de tous autres actifs, dans la mesure où cela est applicable, doit être évaluée en appliquant, mutatis mutandis, les mêmes méthodes et procédures utilisées pour déterminer la Valeur de la Cible.

Par conséquent, il découle que:

1. la VAN de BidCo2 (la VAN BidCo2) est égale à la Valeur de la Cible multipliée par le pourcentage de participation détenu par BidCo2 dans la Cible, plus la valeur des autres actifs de BidCo2 (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par la cible à BidCo2), moins la valeur des engagements de BidCo2;

ii. la VAN de BidCo1 (la VAN BidCo1) est égale à la VAN BidCo2 multipliée par le pourcentage de participation détenu par BidCo1 dans BidCo2, plus la valeur des autres actifs de BidCo1 (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par BidCo2 à BidCo1), moins la valeur des engagements de BidCo1;

iii. la VAN de HoldCo (la VAN HoldCo) est égale à la VAN BidCo1 multipliée par le pourcentage de participation détenu par HoldCo dans la BidCo1, plus la valeur des autres actifs de HoldCo (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par la BidCo1 à HoldCo), moins la valeur des engagements de BidCo1;

iv. la VAN de la Société (la VAN EquityCo) est égale à la VAN de HoldCo multipliée par le pourcentage de participation détenu par la Société dans la HoldCo, plus la valeur des autres actifs de la Société (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par HoldCo à la Société), moins la valeur des paiements dus par la Société (pour éviter tout doute, excluant les paiements dus en vertu des Equity Certificates);

(c) la Juste Valeur de Marché sera égale à la VAN EquityCo.

4. Le nombre d'actions de la Société (les Actions Nouvelles) et le nombre de Equity Certificats (les Nouveaux Certificats) à émettre dans l'émission FMV doit être calculée conformément à la formule suivante:

Y

X = -----

Juste Valeur de Marché + Y

de sorte que:

- X est le pourcentage que les Actions Nouvelles et les Nouveaux Certificats à émettre dans l'émission FMV doivent représenter par rapport au nombre total de, respectivement, les actions de la Société et les Equity Certificats en circulation après l'émission FMV, et

- Y est le prix de souscription global (y compris la prime) pour tous les nouveaux instruments qui seront émis dans l'émission FMV (le Prix Global).

5. Le Prix Global, ainsi que les calculs qui conduisent à la détermination de la Juste Valeur de Marché, sont communiqués par Actionnaires de Catégorie B au Véhicule Minoritaire A, Véhicules Minoritaires B et Véhicule Minoritaire C du véhicule minoritaires conformément aux dispositions de l'Article 8 (la Notice).

6. Le Prix Global et la Juste Valeur de Marché sera définitivement considéré comme accepté par le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C sauf notification de désaccord et de leurs raisons (un Avis d'Opposition) dans les trente jours civils suivant la réception de la Notice.

7. Pendant une période de dix jours calendaires après réception par les Actionnaires de Catégorie B d'un Avis d'Opposition, Actionnaires de Catégorie B et l'actionnaire dissident s'efforcent de parvenir à un accord de bonne foi sur le Prix Global et la Juste Valeur de Marché.

8. Si ils ne parviennent pas à un accord dans le délai visé à l'alinéa précédent 7 dans les dix jours civils suivant l'expiration de ce délai, les Actionnaires de Catégorie B et l'actionnaire dissident doivent désigner d'un commun accord (et, en cas de désaccord, ce nomination est de la responsabilité du juge président de la Cour de Milan, à la demande de l'actionnaire le plus diligent) un cabinet d'audit indépendant majeur (l'Expert Indépendant), afin de déterminer le Prix Global et la Juste Valeur de Marché. Les Actionnaires de Classe B et l'actionnaire dissident doivent mandater l'Expert Indépendant pour (i) déterminer la Juste Valeur de Marché et le Prix Global conformément aux méthodes énoncées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, (ii) donner à chacun d'eux la possibilité d'exposer par écrit leurs positions divergentes en ce qui concerne la détermination du Prix Global et de la Juste Valeur de Marché, et (iii) leur remettre, aussi rapidement que possible (et, en tout état de cause, dans les 30 jours civils suivant sa nomination), un rapport écrit énonçant le Prix Global et de la Juste Valeur de Marché.

9. Le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C assumeront le coût de cette évaluation, à moins que Juste Valeur de Marché évaluée est de 120% ou plus de la Juste Valeur de Marché indiquée dans l'avis, dans ce cas, le coût de d'évaluation seront assumés par les Actionnaires de Catégorie B.

10. Le Prix Global et la Juste Valeur de Marché déterminés par l'Expert Indépendant seront finaux et lieront les actionnaires et n'est pas susceptible d'appel.

11. Dans le cas où plus d'un Véhicule Minoritaires envoie un Avis d'Opposition, aux fins de la présente annexe, ils sont considérés comme une seule partie.»

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MOUTERDE, D. RICHY, A. ARMSTRONG-CERFONTAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57803. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005732/1560.

(130005770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.178.

L'an deux mille treize, le seize janvier,

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunissent les Conseils d'Administration de:

1° Mondial Investments S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 12 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion du Conseil d'Administration est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, membre du Conseil d'Administration, qui constate la présence des administrateurs suivants:

Administrateurs	Présents
1. Bogaerts Raf	Oui
2. Huberty Fabrice	Oui
3. Bissig Hermann	Non (procuration)
4. De Groot Michel	Oui (conférence téléphonique)

La procuration de l'administrateur représenté restera, après signature ne varietur par toutes les parties, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le président constate que tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil d'Administration est valablement constitué et peut délibérer et décider sur les points mis à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Décision de fusionner les sociétés Mondial Investments S.A. et FIBACO S.A. et établissement du Projet de fusion et des Conditions du transfert, formalités et frais.

2. Décision de donner à la société absorbante la dénomination de «FIBACO S.A.».

3. Décision de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire et établissement de son ordre du jour.

4. Divers.

2° FIBACO S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.178, constituée suivant acte notarié du 6 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 1984, numéro 336 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 27 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion du Conseil d'Administration est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, membre du Conseil d'Administration, qui constate la présence des administrateurs suivants:

Administrateurs	Présents
1. Bogaerts Raf	Oui
2. Huberty Fabrice	Oui
3. Bissig Hermann	Non (procuration)
4. De Groot Michel	Oui (conférence téléphonique)

La procuration de l'administrateur représenté restera, après signature ne varietur par toutes les parties, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le président constate que tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil d'Administration est valablement constitué et peut délibérer et décider sur les points mis à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Décision de fusionner les sociétés Mondial Investments S.A. et FIBACO S.A. et établissement du Projet de fusion et des Conditions du transfert, formalités et frais.

2. Décision de donner à la société absorbante la dénomination de «FIBACO S.A.».

3. Divers.

Après délibération, les Conseils d'Administration des deux sociétés ont pris, chacun en ce qui le concerne et à l'unanimité des voix, chacune des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Conseils d'Administration des deux sociétés décident de fusionner les sociétés Mondial Investments S.A. et FIBACO S.A. par l'absorption de FIBACO S.A. et établissent en la forme notariée le projet de fusion et les conditions du transfert, formalités et frais conformément à la Section XIV et plus particulièrement des articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, comme suit:

I. Projet de fusion

1) Les sociétés participant à la fusion:

Mondial Investments S.A., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 12 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

comme société absorbante (ci-après la "Société Absorbante"),

et

FIBACO S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.178, constituée suivant acte notarié du 6 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 1984, numéro 336 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 27 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

comme société absorbée (ci-après la "Société Absorbée").

2) La Société Absorbante détient quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (le. 100 %) du capital social de la Société Absorbée qui s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) et conférant tous les droits de vote dans la Société Absorbée. Le capital social de la Société Absorbée est libéré à hauteur de cent pourcent (100%). Aucun autre titre donnant droit de vote n'a été émis par la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante entend absorber la Société Absorbée par voie de fusion par absorption conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "LSC").

4) Les Sociétés Absorbée et Absorbante ne comptent aucun actionnaire ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actions.

5) Sous réserve des droits des actionnaires de la Société Absorbante tels que décrits sub 10), la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sera considérée d'un point de vue juridique comme accomplie entre parties le jour de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la fusion qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Date de Fusion"). Cela signifie qu'à compter de la Date de Fusion, la Société Absorbée sera dissoute et tous ses actifs et passifs seront ipso jure et dans leur intégralité transférés à la Société Absorbante. A cet égard, il convient également de préciser que la Société Absorbante reconduit la réserve spéciale pour l'impôt sur la fortune figurant au bilan de la société Absorbée afin de satisfaire à la condition de la période de détention quinquennale (Paragraphe 8a de la loi du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune, telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2011 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects (Mémorial A 2011, 157, p. 3312). Cette réserve sera imputée directement au montant de la prime d'émission de la Société Absorbante.

6) D'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2013.

7) A partir de la Date de Fusion, tel que décrit sub 5), tous les droits et toutes les obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante.

8) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs et aux commissaires respectivement réviseurs des sociétés qui fusionnent.

9) Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, au moins un mois avant la Date de Fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267, (1) a), b) et c) LSC et ils peuvent, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

10) Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins cinq pourcent (5 %) du capital souscrit de la Société Absorbante, ont le droit de requérir, pendant le même délai que celui indiqué au point 9) ci-dessus, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

11) Sous réserve des droits des actionnaires de la Société Absorbante tels que décrits au point 10) ci-dessus, la fusion sera réputée définitivement réalisée entre parties à la Date de Fusion, et entraînera ipso jure les effets prévus à l'article 274 LSC, à l'exception du paragraphe (1) b) de cet article, à partir de la Date de Fusion, telle qu'indiquée au point 5) ci-dessus, à savoir:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

12) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

II. Conditions du transfert, Formalités et frais

1. La Société Absorbante prendra les actifs transférés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date de Fusion.

2. La Société Absorbante supportera, à partir de la Date de Fusion, tous les impôts, taxes, droits, contributions, assurances et autres primes, ou tous frais qui sont dus ou pourraient être dus en raison du patrimoine transféré.

3. La Société Absorbante exécutera toutes les conventions et engagements de quelque nature que ce soit contractés par la Société Absorbée tels que ces conventions et engagements existent à la Date de Fusion.

4. La Société Absorbante effectuera toutes les formalités, publications et instruments de transfert qui sont prescrits par la loi ou qui sont nécessaires ou utiles pour assurer la réalisation de la fusion.

Deuxième résolution:

Les Conseils d'Administration des deux sociétés qui fusionnent décident que la Société Absorbante reprendra, suite à la fusion, la dénomination de la Société Absorbée, «FIBACO S.A.».

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration de la Société Absorbante décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, qui sera tenue au moins un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent projet de fusion.

L'assemblée générale de la Société Absorbante aura l'ordre du jour suivant:

- 1. Constat et réalisation de la fusion entre Mondial Investments S.A., société absorbante, et FIBACO S.A., société absorbée.
- 2. Modification de la dénomination sociale de la Société Absorbante en «FIBACO S.A.» et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 3. Décharge à accorder aux anciens membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises agréé de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats.
- 4. Divers.

Attestation

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) LSC.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande des mêmes comparants, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of January,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Are held the meetings of the boards of directors of:

1° Mondial Investments S.A., a société anonyme, with registered office at Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 40.855, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 July 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 November 1992 number 522. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 December 2012, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 9.30 a.m. with Mr. Raf Bogaerts, member of the board of directors, in the chair who acknowledges the presence of the following directors:

Directors	Present
1. Bogaerts Raf	Yes
2. Huberty Fabrice	Yes
3. Bissig Hermann	No (proxy)

4. De Groote Michel Yes (conference call)

The proxy of the represented director, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The Chairman notices that all the directors being present or duly represented, the board of directors is validly constituted in order to discuss and settle on the points mentioned in the agenda.

Agenda:

1. Decision to merge the companies Mondial Investments S.A. and FIBACO S.A. and establishment of the merger proposal and conditions for the transfer, the formalities and the costs.
2. Decision to give to the absorbing company the name of "FIBACO S.A."
3. Decision to convene an Extraordinary General Meeting and establishment of its agenda.
4. Miscellaneous.

2° FIBACO S.A., a société anonyme, with registered office at Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 22.178, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 November 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 1984, number 336. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 December 2012, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 9.30 a.m. with Mr. Raf Bogaerts, member of the board of directors, in the chair who acknowledges the presence of the following directors:

Directors	Present
1. Bogaerts Raf	Yes
2. Huberty Fabrice	Yes
3. Bissig Hermann	No (proxy)
4. De Groote Michel	Yes (conference call)

The proxy of the represented director, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary; will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The Chairman notices that all the directors being present or duly represented, the board of directors is validly constituted in order to discuss and settle on the points mentioned in the agenda.

Agenda:

1. Decision to merge the companies Mondial Investments S.A. and FIBACO S.A. and establishment of the merger proposal and conditions for the transfer, the formalities and the costs.
2. Decision to give to the absorbing company the name of "FIBACO S.A."
4. Miscellaneous.

After discussion, the board of directors of both companies have taken, as far as each is concerned and unanimously, each of the following resolutions:

First resolution:

The boards of directors of both companies decide to merge the companies Mondial Investments S.A. and FIBACO S.A. by absorption of FIBACO S.A. and establish by notarial deed the merger proposal and the conditions for transfer, formalities and costs, according to Section XIV and in particular articles 261 and 278 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as follows:

I. Merger proposal

- 1) The companies participating in the merger:

Mondial Investments S.A., a société anonyme, with registered office at Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 40.855, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 July 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 November 1992 number 522. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 December 2012, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

as absorbing company (hereinafter the "Absorbing Company"),

and

FIBACO S.A., a société anonyme, with registered office at Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 22.178, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 November 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 1984, number 336. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 December 2012, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

as absorbed company (hereinafter the "Absorbed Company").

2) The Absorbing Company owns eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, representing the entirety (i.e. 100%) of the share capital of the Absorbed Company, which amounts to two million euro (EUR 2,000,000) and which carries all the voting rights in the Absorbed Company. The share capital of the Absorbed Company has been fully paid up (100%). No other securities carrying voting rights have been issued by the Absorbed Company.

3) The Absorbing Company intends to absorb the Absorbed Company by way of a merger in accordance with Articles 278 and following of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "LSC").

4) Neither the Absorbed Company nor the Absorbing Company has shareholders with special rights, nor does any person own securities in those companies other than shares.

5) Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company as described in 10) hereafter, the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company will be considered accomplished between the parties, from a legal point of view, the day of the approval of the merger by the general meeting of shareholders of the Absorbing Company which will take place at least one month after publication of this merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Merger Date"). This means that as of the expiry of this Merger Date, the Absorbed

Company will be dissolved and all of its assets and liabilities will ipso jure be transferred as a whole to the Absorbing Company. In this respect, it should also be noted that the Absorbing Company, will reconstitute the special net Wealth tax reserve as stated on the balance sheet of the Absorbed Company in order to satisfy the five-year retention period (paragraph 8a of the law of 16 October 1934 on net worth tax). This reserve will be directly imputed to the share premium amount of the Absorbing Company.

6) From an accounting point of view, the transactions effected by the Absorbed Company are deemed to be effected for the account of the Absorbing Company on 1st January 2013.

7) With effect from the Merger Date, as stated in 5) above, all the rights and Obligations of the Absorbed Company with regard to third parties will be assumed by the Absorbing Company.

8) No, special benefits have been conferred to the directors or to the statutory auditors respectively the independent auditors of the merging companies.

9) The shareholders of the Absorbing Company have the right, at least one month before the publication of the proposed merger in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, to peruse the documents indicated in Article 267, (1) a), b) and c) LSC at the registered office of the company, and to obtain complete copies of the said documents on request, free of charge.

10) One or more shareholders of the Absorbing Company, holding at least five per cent (5%) of the subscribed capital of that company, have the right to ask for the convening of a general meeting of the Absorbing Company within the period mentioned in 9) above, to decide whether to approve the merger.

11) Notwithstanding the rights of the shareholders of the Absorbing Company described in 10) above, the merger will be considered as achieved between the parties as at the Merger Date, and will ipso jure have the effects provided for by Article 274 LSC, except paragraph (1) b) of this article, as from the merger date as stated in 5) above, i.e.:

a) the universal transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, as well as between those companies and with regard to third parties;

b) the Absorbed Company ceases to exist;

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company owned by the Absorbing Company.

12) The corporate documents of the Absorbed Company will be retained at the registered office of the Absorbing Company for the legal limitation period.

II. Conditions for the transfer, Formalities and costs

1. The Absorbing Company shall acquire the assets transferred by the Absorbed Company in the state in which they are on the Merger Date.

2. The Absorbing Company shall, from the Merger Date onwards pay all taxes, contributions, duties, levies, insurance and other premiums, or any expenses which are due or may become due in respect to the property of the assets transferred.

3. The Absorbing Company shall carry out all agreements and obligations of any kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Merger Date.

4. The Absorbing Company shall carry out all formalities, announcements and transfer instruments, which are prescribed by law or are necessary or useful to assure the implementation of the merger.

Second Resolution:

The boards of directors of the merging companies decide that after the merger, the Absorbing Company will take the name of the Absorbed Company, "FIBACO S.A."

Third resolution:

The Board of Directors of the Absorbing Company decides to convene an extraordinary general meeting, which shall be held at least one month after publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of the present Merger Terms Proposal.

The extraordinary general meeting of the Absorbing Company will have the following agenda:

1. Statement of the effectiveness of the merger between Mondial Investments S.A., absorbing company, and FIBACO S.A., absorbed company.
2. Amendment of the Absorbing Company's name into "FIBACO S.A." and subsequent amendment of the Articles of Association.
3. Discharge to be granted to the former members of the Board of Directors and Independent Auditor of the Absorbed Company for the fulfillment of their mandates.
4. Miscellaneous.

Certificate

The undersigned notary certifies the accuracy of this merger proposal in accordance with the provisions of Article 271(2) LSC.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BOGAERTS, F. HUBERTY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2013. LAC/2013/2189. Reçu douze euros €12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2013011063/300.

(130012324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Mouwannes Groupe, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg E 4.954.

—
STATUTS

En date du 12 décembre 2012 les soussignés

1. M. Rizk Mouwannes, Expert comptable, demeurant à Dudelange
 2. Mouwannes s.à r.l. siège social L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser R.C.S. Luxembourg B69810
- Conviennent de constituer une société civile dont ils établissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Mouwannes Groupe".

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Dudelange

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de vingt cinq (25 EUR) chacune, réparti comme suit:

1. Monsieur Rizk Mouwannes	99,99
2. Mouwannes s.à r.l.	0,01
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents EURO (2.500 EUR.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Art. 11. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 12. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée et administrée par Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant à Dudelange 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange. La société est engagée par la signature seul de Monsieur Rizk Mouwannes, préqualifié.
2. Le siège est établi à L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

Fait en quadruples exemplaires, Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162683/61.

(120214461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Med TopCo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.036.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012166999/16.

(120220663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.